Rapport annuel du COSEPAC

présenté à la

ministre de l'Environnement

et au

Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP)

par le

Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)

2013-2014

COSEPAC
Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

COSEWIC
Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada

TABLE DES MATIÈRES

POINT I – ACTIVITÉS DU COSEPAC 1
1. Réunions d'évaluation des espèces sauvages 1
2. Remarque importante concernant les évaluations de la situation des espèces sauvages 4
3. Autres activités liées à l'évaluation des espèces sauvages 4
4. Évaluations d'espèces sauvages retournées par le gouverneur en conseil au COSEPAC en vue d'un complément d'information ou d'un examen plus approfondi 5
5. Espèces sauvages choisies aux fins des rapports de situation 6
6. Réunions annuelles des sous-comités 7
7. Opérations et procédures du COSEPAC 9
8. Compte-rendu de l'état d'avancement des travaux des groupes de travail 10
9. Élection – Président du COSEPAC 11
10. Communications du COSEPAC 11
POINT II – COMPOSITION DU COSEPAC 13
1. Changements touchant la composition du COSEPAC 13
POINT III – ÉVALUATIONS DES ESPÈCES SAUVAGES 14
POINT IV – ESPÈCES ÉVALUÉES PAR LE COSEPAC DEPUIS SA CRÉATION 14
ANNEXE I 15
ANNEXE II 36

POINT I – ACTIVITÉS DU COSEPAC

1. Réunions d'évaluation des espèces sauvages

Le paragraphe 15 (1) de la LEP stipule que « le COSEPAC a pour mission *a*) d'évaluer la situation de toute espèce sauvage qu'il estime en péril ainsi que, dans le cadre de l'évaluation, de signaler les menaces réelles ou potentielles à son égard et d'établir, selon le cas :

(i) que l'espèce est disparue, disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou préoccupante,

(ii) qu'il ne dispose pas de l'information voulue pour la classifier,

(iii) que l'espèce n'est pas actuellement en péril. »

En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), la mission première du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) est « d'évaluer la situation de toute espèce sauvage qu'il estime en péril ainsi que, dans le cadre de l'évaluation, de signaler les menaces réelles ou potentielles à son égard ».

Au cours de la dernière année (octobre 2013 à septembre 2014), le COSEPAC a tenu deux réunions d'évaluation des espèces sauvages, la première du 24 au 29 novembre 2013, et la deuxième, du 27 avril au 2 mai 2014. Durant la période de déclaration en cours, le COSEPAC a évalué la situation ou revu la classification de 56 espèces sauvages.

Les résultats de l'évaluation des espèces sauvages pour la période de déclaration 2013-2014 sont les suivants :

Disparues :	0
Disparues du pays :	0
En voie de disparition :	23
Menacées :	12
Préoccupantes :	20
Données insuffisantes :	0
Non en péril :	1
Total :	56

Sur les 56 espèces sauvages examinées, le COSEPAC a révisé la classification de 40 espèces dont la situation avait déjà été évaluée. La révision de la classification de 25 de ces espèces a confirmé que leur statut n'avait pas changé par rapport à celui qui leur avait été attribué lors de l'évaluation précédente (voir le tableau 1a).

Tableau 1a. Confirmation du statut pour les espèces dont la situation avait déjà été évaluée.

DISPARUES DU PAYS	EN VOIE DE DISPARITION	MENACÉES	PRÉOCCUPANTES
_____	1. Chevalier cuivré 2. Petite chauve-souris brune* 3. Mormon (population des montagnes du Sud) 4. Baleine noire de l'Atlantique Nord 5. Chauve-souris nordique* 6. Pluvier siffleur de la sous-espèce *circumcinctus* 7. Pluvier siffleur de la sous-espèce *melodus* 8. Maraîche 9. Pleurobème écarlate 10. Noctuelle de l'abronie 11. Salamandre à petite bouche 12. Pipistrelle de l'Est*	1. Grande Salamandre du Nord 2. Limace-sauteuse dromadaire 3. Pie-grièche migratrice de la sous-espèce des Prairies 4. Bison des prairies 5. Albatros à queue courte	1. Fondule barré (populations de Terre-Neuve) 2. Couleuvre tachetée 3. Épinoche à trois épines géante 4. Esturgeon vert 5. Arlequin plongeur (population de l'Est) 6. Otarie de Steller 7. Épinoche à trois épines lisse 8. Lampsile jaune

* Évaluée comme en voie de disparation à une évaluation d'urgence le 3 février 2012.

Données insuffisantes et non en péril : COSEPAC a evalué une nouvelle espèce en mai 2014 comme étant « non en péril » (Pholcide de l'Ouest).

Par le présent rapport, le COSEPAC transmet à la ministre de l'Environnement les évaluations (voir le tableau 1b) de 30 espèces sauvages nouvellement classifiées dans les catégories « disparues du pays », « en voie de disparition », « menacées » et « préoccupantes » afin qu'elle puisse décider si elle recommande au gouverneur en conseil de les inscrire à l'annexe 1 de la LEP.

Tableau 1b. Espèces nouvellement classifiées dont l'inscription à l'annexe 1 de la LEP pourrait être recommandée

DISPARUES DU PAYS	EN VOIE DE DISPARITION	MENACÉES	PRÉOCCUPANTES
-----	1. Boccacio 2. Caribou (population des montagnes du Centre) 3. Caribou (population des montagnes du Sud) 4. Hespérie du Dakota 5. Salamandre tigrée de l'Est (population des Prairies) 6. Psithyre bohémien 7. Pie-grièche migratrice de la sous-espèce de l'Est 8. Hespérie du Colorado 9. Truite arc-en-ciel (populations de la rivière Athabasca) 10. Léwisie de Tweedy 11. Merluche blanche (population du sud du golfe du Saint-Laurent)	1. Cicindèle d'Audouin 2. Peltigère éventail d'eau de l'Est 3. Oxytrope patte-de-lièvre 4. Grenouille-à-queue des Rocheuses 5. Clèthre à feuilles d'aulne 6. Bourdon de l'Ouest de la sous-espèce *occidentalis* 7. Merluche blanche (population du nord du golfe du Saint-Laurent)	1. Caribou (population des montagnes du Nord) 2. Bec-de-lièvre 3. Bruant sauterelle de la sous-espèce de l'Est 4. Mormon (population des Prairies) 5. Aster de la Nahanni 6. Salamandre errante 7. Hydrocotyle à ombelle 8. Bourdon de l'Ouest de la sous-espèce *mckayi* 9. Grèbe élégant 10. Peltigère éventail d'eau de l'Ouest 11. Carcajou 12. Bison des bois

L'**annexe I** présente les résultats détaillés de l'évaluation de la situation de chaque espèce effectuée par le COSEPAC, accompagnés des justifications de désignation. Les rapports de situation contenant les renseignements sur lesquels sont fondées les évaluations de la situation des espèces effectuées par le COSEPAC seront disponible au Registre public de la LEP à : www.registrelep.gc.ca.

En date de mai 2014, le COSEPAC avait évalué 693 espèces sauvages correspondant aux différentes catégories de risque suivantes : 306 espèces en voie de disparition, 165 espèces menacées et 200 espèces préoccupantes et 22 espèces disparues du pays. De plus, le COSEPAC avait évalué 15 espèces disparues.

2. Remarque importante concernant les évaluations de la situation des espèces sauvages

L'article 27 de la LEP stipule que « sur recommandation du ministre, le gouverneur en conseil peut, par décret, modifier la liste conformément aux paragraphes (1.1) et (1.2) soit par l'inscription d'une espèce sauvage, soit par la reclassification ou la radiation d'une espèce sauvage inscrite et le ministre peut, par arrêté, modifier la liste conformément au paragraphe (3) de la même façon. »

Le COSEPAC a examiné la classification des trois espèces sauvages précédemment désignées comme étant préoccupante à l'annexe 1 de la LEP. Le COSEPAC a confirmé le statut de l'épinoche à trois épines géante et de l'épinoche a trois épines lisse comme étant préoccupante. Le comité a évalué oxytrope patte-de-lièvre comme étant menacé aboutissant à un changement de catégorie de statut.

3. Autres activités liées à l'évaluation des espèces sauvages

Évaluations d'urgence

L'article 29 de la LEP permet l'inscription d'urgence d'une espèce sauvage lorsque la survie de celle-ci est menacée de façon imminente. Aux termes du paragraphe 30(1) de la LEP, le COSEPAC doit faire préparer un rapport de situation concernant l'espèce sauvage et, au plus tard un an après la prise du décret, présenter au ministre un rapport écrit comportant une des énonciations suivantes : *a*) la classification de l'espèce est confirmée; *b*) sa reclassification est recommandée au ministre; *c*) sa radiation de la liste est recommandée au ministre.

Tel que mentionné dans le rapport annuel de 2012 du COSEPAC au CCCEP, en date du 3 février 2012, le COSEPAC a procédé à une évaluation d'urgence de la situation de la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), de la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*) et de la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*) et désigné les trois espèces « en voie de disparition ». Le COSEPAC a confirmé le statut « en voie de disparition » pour ces trois espèces sauvages, compte tenu d'un rapport de situation complet présenté à la réunion d'évaluation des espèces sauvages, qui a eu lieu en novembre 2013.

4. Évaluations d'espèces sauvages retournées par le gouverneur en conseil au COSEPAC en vue d'un complément d'information ou d'un examen plus approfondi

En vertu de l'alinéa 27(1.1)*c*) de la LEP, le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministre, renvoyer l'évaluation de la situation d'une espèce au COSEPAC pour renseignements supplémentaires ou pour réexamen.

L'évaluation du statut du rorqual à bosse, population du Pacifique Nord, a fait l'objet d'un renvoi au COSEPAC pour fins d'examen plus approfondi (*Gazette du Canada*, Partie 1, juillet 2012). La justification et la documentation à l'appui de ce renvoi ont été reçues du ministère des Pêches et des Océans (MPO) le 5 décembre 2012.

Justification du renvoi :

- Le COSEPAC a évalué la population de rorquals à bosse du Pacifique Nord et déterminé qu'elle était menacée en 2003. Une mise à jour du rapport de situation a été effectuée à la demande du Sous-comité de spécialistes des mammifères marins du COSEPAC durant la période 2009-2010, et le COSEPAC a réévalué la situation de la population comme préoccupante en mai 2011. Ce changement de situation est le résultat de nouvelles données sur l'abondance et la tendance des rorquals à bosse dans les eaux canadiennes du Pacifique, selon lesquelles il y a eu un important rétablissement depuis l'appauvrissement causé par la chasse commerciale à la baleine. Des recherches sur le terrain réalisées par Pêches et Océans Canada (MPO) durant la période 2002 à 2006, mais particulièrement de 2004 à 2006, dans le cadre d'une étude internationale sur le rorqual à bosse à l'échelle du Pacifique Nord, connue sous le nom d'étude SPLASH, ont permis d'estimer l'abondance à environ 2 145 rorquals à bosse dans les eaux de la Colombie-Britannique et le taux de croissance démographique annuel à environ 4 %.
- En décembre 2012, la présidente du COSEPAC a reçu une lettre du directeur général de la gestion des écosystèmes de Pêches et Océans Canada, indiquant que la mise à jour du rapport de situation du rorqual à bosse, population du Pacifique Nord, était renvoyée au COSEPAC pour la raison suivante :

  À la suite de l'évaluation de mai 2011 du rorqual à bosse (population du Pacifique Nord), la situation de l'espèce a été évaluée comme préoccupante, ce qui représente un changement par rapport à son évaluation précédente d'espèce menacée. Dans le cadre de son processus de recommandation d'inscription, le ministère des Pêches et des Océans Canada a entrepris des consultations publiques sur le changement de situation de l'espèce. Au cours des consultations, le ministère a reçu des renseignements indiquant qu'il est possible que la structure de la population soit différente de ce qu'on a pensé jusqu'à maintenant. Certains spécialistes de l'espèce craignent que des données clés relatives à la structure de l'unité désignable n'aient pas été considérées dans l'évaluation et, selon eux, ces données pourraient justifier la reconnaissance de deux unités désignables au Canada.

Réponse du COSEPAC :

La présidente du COSEPAC a demandé au Sous-comité de spécialistes des mammifères marins d'examiner l'information fournie par le MPO et de déterminer s'il y a des preuves qui permettent de conclure à l'existence de deux unités désignables.

- Il a été demandé à M. John Ford, membre du Sous-comité de spécialistes des mammifères marins du COSEPAC, de préparer un rapport sur les preuves appuyant l'existence de deux unités désignables. Il a été choisi pour rédiger le rapport, parce qu'il a participé au programme de recherche qui a fourni de nouvelles estimations de la population et des analyses récentes de la structure démographique. M. Ford a étudié les preuves de l'existence de deux unités désignables basées sur les destinations migratoires, les déplacements régionaux, la fidélité au site et l'ADN mitochondrial et a fourni ses conclusions au Sous-Comité.
- Compte tenu du rapport de M. Ford, le Sous-comité a conclu que les preuves actuelles ne suffisaient pas pour diviser la population en deux unités désignables et que seule l'unité désignable utilisée dans l'évaluation de 2011 devrait être considérée comme valide.

À la réunion d'évaluation des espèces sauvages du COSEPAC, tenue en novembre 2013, après le vote des membres, le COSEPAC a confirmé sa réévaluation précédente de l'espèce fondée sur une seule unité désignable, tel qu'il était recommandé par le Sous-comité de spécialistes des mammifères marins du COSEPAC. La présidente du COSEPAC a écrit à la ministre de l'Environnement, madame Aglukkaq, en date du 17 décembre 2013 (une copie étant envoyée au ministre des Pêches et des Océans), indiquant la réponse du COSEPAC concernant le renvoi.

L'**annexe II** fournit la réponse du COSEPAC au renvoi de l'évaluation du statut du rorqual à bosse (population du Pacifique Nord).

Veuillez voir aussi la lettre à la ministre de l'Environnement à l'adresse suivante : http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct7/index_f.cfm

5. Espèces sauvages choisies aux fins des rapports de situation

Selon l'alinéa 15(1)*b*) de la LEP, le COSEPAC a pour mission « de déterminer le moment auquel doit être effectuée l'évaluation des espèces sauvages, la priorité étant donnée à celles dont la probabilité d'extinction est la plus grande ».

Conformément aux critères d'établissement des priorités élaborés par le COSEPAC pour classer les espèces sauvages dont la situation doit être évaluée (http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct0/appdx_e1_2_f.cfm), le Comité a demandé que soit produit un rapport de situation pour chacune des 15 espèces sauvages suivantes, choisies parmi les listes d'espèces candidates élaborées par les sous-comités de spécialistes des espèces (tableau 2). Aucune de ces espèces n'a été évaluée par le COSEPAC à ce jour.

Tableau 2. Espèces pour lesquelles des rapports de situation seront commandés à l'automne 2015

NOM COMMUN DE L'ESPÈCE	SOUS-COMITÉ
Aflexia rubranura	Arthropodes
Regroupement de quatre espèces:	
- *Pyrrhia aurantiago*	Arthropodes
- Gérardie jaune	Plantes Vasculaires
- Gérardie fausse-pédiculaire	Plantes Vasculaires
- Gérardie de Virginie	Plantes Vasculaires
Spiranthe des terrains inondés	Plantes Vasculaires
Bombus pensylvanicus	Arthropodes
Ériogone du Nord	Plantes Vasculaires
Webbhelix multilineata	Mollusques
Lobaria retigera	Mousses et Lichens
Necture tacheté	Amphibiens et Reptiles
Polystoechotes punctatus	Arthropodes
Bryoria cervinula	Mousses et Lichens
Fuscopannaria leucosticta	Mousses et Lichens

6. Réunions annuelles des sous-comités

L'article 18(1) de la LEP stipule que « le COSEPAC peut constituer des sous-comités de spécialistes chargés de l'assister dans l'élaboration et l'examen des rapports de situation portant sur des espèces sauvages qu'on estime être en péril — notamment des sous-comités compétents à l'égard de catégories d'espèces sauvages et un sous-comité compétent en matière de connaissances traditionnelles des peuples. ».

Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones

Le Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones (CTA) du COSEPAC a pour mandat d'assurer une intégration adéquate des CTA au processus d'évaluation du COSEPAC. Le Sous-comité est composé de membres nommés par le ministre de l'Environnement. Les coprésidents du Sous-comité sont des membres du COSEPAC, et ils font profiter le Comité de leur expertise en matière de CTA.

Le Sous-comité a connu une autre année productive. Des rapports sur les sources de CTA répertoriant toutes les sources potentielles de CTA documentées pour une espèce donnée ont été préparés pour la tortue peinte de l'Ouest, le Quiscale rouilleux, la Mouette blanche, la Chevêche des terriers, le chevalier de rivière, la truite fardée versant de l'ouest, le marsouin commun, le phoque annelé, le bouleau flexible, toutes les espèces de coccinelles au Canada et toutes les espèces de frênes au Canada.

De plus, des rapports d'évaluation des CTA, qui résument le contenu pertinent des sources de CTA documentées, ont été préparés pour le narval ainsi que pour l'esturgeon jaune (version d'ébauche) (*l'achèvement de la version finale est prévu pour 2014-2015*).

Ces rapports ont été préparés afin d'éclairer les évaluations de situation d'espèces.

En outre, le Sous-comité des CTA a modifié ses documents d'orientation pour l'utilisation des CTA dans le cadre du processus du COSEPAC et est allé de l'avant avec la planification d'un projet de collecte de CTA sur le narval.

Le COSEPAC adresse des remerciements sincères aux présidents et aux membres du Sous-comité des CTA en reconnaissance de l'engagement de tous les instants dont ils font preuve pour assurer l'intégration des meilleures données disponibles au processus d'évaluation du COSEPAC.

Sous-comités de spécialistes des espèces

Les sous-comités de spécialistes des espèces du COSEPAC partagent leur expertise avec le Comité. Chaque sous-comité est normalement dirigé par deux coprésidents , et ses membres sont des spécialistes canadiens reconnus des groupes taxinomiques en question et possèdent des connaissances et une expérience très vastes et ont une connaissance éprouvée des théories et pratiques liées à la conservation des espèces sauvages. Les membres des sous-comités de spécialistes proviennent du secteur universitaire, d'organismes provinciaux de la faune, de musées, de centres de données sur la conservation et d'autres sources d'expertise sur les espèces canadiennes. Ils aident les coprésidents à élaborer les listes d'espèces candidates à une évaluation, font préparer des rapports de situation sur les espèces prioritaires, révisent les rapports pour en assurer l'exactitude scientifique et l'intégralité et recommandent au COSEPAC un statut pour chaque espèce. À l'heure actuelle, le COSEPAC compte 10 sous-comités de spécialistes des espèces : amphibiens et reptiles, arthropodes, oiseaux, poissons d'eau douce, poissons marins, mammifères marins, mollusques, mousses et lichens, mammifères terrestres et plantes vasculaires.

De plus amples renseignements sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct4/index_f.cfm

Chaque année, les sous-comités de spécialistes des espèces se réunissent une ou deux fois à différents endroits au Canada ou par téléconférence. Au cours des réunions en personne, des observateurs sont invités et des séances d'information publiques sont parfois organisées.

Mis à part leur travail en cours pour s'assurer que les rapports de situation sont de haute qualité, en préparation de chaque réunion d'évaluation des espèces du COSEPAC, les sous-comités de spécialistes des espèces également entreprennent périodiquement des projets spéciaux visant à aider le travail des sous-comités. Par exemple, le Sous-comité de spécialistes des Amphibiens et Reptiles a l'intention de mettre à jour la justification et d'affiner les limites de la carte des provinces fauniques des amphibiens et des reptiles terrestres. Une nouvelle carte aidera le Sous-comité à faire la délimitation spatiale pour les unités désignables. Le Sous-comité des spécialistes des poissons marins a proposé une approche pour évaluer les unités désignables du saumon Chinook (approuvée en principe). De même, le Sous-comité des spécialistes des poissons d'eau douce a présenté une approche pour évaluer des bandes de poissons du genre *Coregonus* (corégones et ciscos).

Le COSEPAC est conscient du rôle extrêmement important joué par les membres des sous-comités de spécialistes des espèces, qui offrent bénévolement leur temps et leurs compétences.

7. Opérations et procédures du COSEPAC

L'article 19 de la LEP stipule que « le COSEPAC peut établir des règles régissant la tenue de ses réunions et la conduite de ses activités en général. »

Pour mener à bien ses activités, le COSEPAC se réfère à un manuel complet des opérations et des procédures qui est revu par le Sous-comité sur les opérations et les procédures entre chaque réunion d'évaluation des espèces sauvages. Le Sous-comité détermine les changements requis et les soumet au Comité pour approbation. Au cours de la période de déclaration, le Sous-comité a mis à jour le Manuel des opérations et des procédures afin de refléter un certain nombre de changements mineurs apportés aux procédures du COSEPAC, dont les plus importants sont les suivants :

- Ajout de deux membres au Sous-comité des CTA pour alléger la charge de travail.
- Ajout de deux membres au Sous-comité de spécialistes des plantes vasculaires (qui passe de 10 à 12 membres) et d'un membre au Sous-comité de spécialistes des amphibiens et reptiles (qui passe de 9 à 10 membres) pour aider à traiter la charge de travail accrue liée aux réévaluations. Le nombre de membres pourrait être réduit ultérieurement si la charge de travail diminue.
- Les résultats de la classification des menaces et du calcul de l'impact des menaces sont désormais inclus dans les rapports de situation des espèces. Les calculateurs des menaces sont remplis avec les données collectives fournies par les coprésidents des sous-comités de spécialistes, les gouvernements fédéraux, provinciaux ou territoriaux, le personnel du Secrétariat et d'autres personnes qui participent aux téléconférences organisées par le Secrétariat. M. Dave Fraser, membre de la Colombie-Britannique, a dirigé cette initiative importante pour le COSEPAC au cours des dernières années. Il a tenu des ateliers, assisté à des réunions des sous-comités, participé à de nombreuses téléconférences et donné des conseils aux coprésidents des sous-comités de spécialistes à leur demande. Le COSEPAC apprécie grandement son expertise, ses efforts et le temps considérable qu'il a consacré à cette tâche.

Le COSEPAC tient à souligner la contribution importante de M. Simon Nadeau, membre du ministère des Pêches et des Océans, qui a exercé les fonctions de président du Sous-comité des opérations et des procédures de 2010 à 2014. M. Dwayne Lepitzki (coprésident du Sous-comité de spécialistes des mollusques) lui succédera.

8. Compte-rendu de l'état d'avancement des travaux des groupes de travail

L'article 18(1) de la LEP stipule aussi que « le COSEPAC peut constituer des sous-comités pour le conseiller ou exécuter n'importe laquelle de ses fonctions. »

Les groupes de travail jouent un rôle essentiel au sein du Comité, car ils font en sorte que les opérations et procédures du COSEPAC sont efficientes, efficaces et appliquées rigoureusement et assurent le maintien de la qualité et de l'uniformité des évaluations du statut et des autres mécanismes du COSEPAC.

a) Groupe de travail responsable des communiqués de presse

Ce groupe de travail est actif avant et après chacune des réunions d'évaluation des espèces sauvages et a pour mandat de préparer les communiqués de presse.

b) Groupe de travail sur les critères

Ce groupe de travail effectue des examens et des mises à jour continus des critères du COSEPAC et de leur application, compte tenu des changements apportés aux critères de l'UICN.

c) Groupe de travail chargé d'établir l'ordre de priorité des espèces candidates à une évaluation par le COSEPAC

Ce groupe de travail a élaboré un processus plus uniforme et plus rigoureux pour établir l'ordre de priorité des espèces candidates à une évaluation par le COSEPAC (conformément aux exigences relatives à l'établissement des priorités en vertu de la LEP). Ce nouveau processus comprend l'utilisation du logiciel RAMAS, qui intègre l'incertitude, et la prise en compte de nouveaux critères, comme les données existantes et les activités de recherche et à savoir si une espèce proposée peut faire l'objet d'un regroupement. Le processus a jour a été approuvé par le COSEPAC, et un modèle modifié est en cours d'élaboration.

d) Groupe de travail sur le regroupement des espèces

Ce groupe de travail supervisera un appel d'offres à l'automne 2014 (sous réserve de la disponibilité de ressources financières) pour un rapport d'analyse des menaces écosystémiques visant les espèces dans la portion sud de la vallée de l'Okanagan. Le COSEPAC réévaluera la situation de nombreuses espèces dans cette région dans un avenir proche, particulièrement des espèces de plantes vasculaires et d'oiseaux. Les données recueillies pour ce rapport devraient permettre au COSEPAC de regrouper les espèces touchées par des menaces communes aux fins d'évaluation. L'objectif est de tirer parti des connaissances existantes et d'obtenir une analyse historique de grande qualité. Le groupe de travail prévoit qu'un rapport intermédiaire pourra être présenté au COSEPAC en 2016.

e) Groupe de travail sur l'interprétation du terme « d'origine sauvage »

Ce groupe de travail a été créé suivant une demande du Service canadien de la faune afin de fournir la définition du COSEPAC (c.-à-d. son interprétation) du terme « d'origine sauvage ». Ses travaux sont en cours.

f) Groupe de travail sur les cartes des écozones terrestres

Un nouveau groupe de travail a été formé pour examiner et mettre à jour les cartes des écozones terrestres du COSEPAC.

9. Élection – Président du COSEPAC

Section 19 (a) de la Loi sur les espèces en péril dit que Le COSEPAC peut établir des règles régissant la tenue de ses réunions et la conduite de ses activités en général, notamment, le choix des personnes devant présider ses réunions.

Mme Marty Leonard a terminé son second mandat à la présidence du COSEPAC à la fin d'août 2014. Conformément au Manuel des opérations et des procédures du COSEPAC, un Comité des candidatures a été formé en avril 2013, en prévision de l'élection d'un nouveau président du COSEPAC. M. David Fraser, membre de la Colombie-Britannique, a présidé le Comité des candidatures formé de plusieurs membres du COSEPAC. À la réunion d'évaluation des espèces sauvages d'avril 2014, il a présenté deux candidats pour le poste, dont Eric (Rick) Taylor, coprésident du Sous-comité de spécialistes des poissons d'eau douce, qui se classait en tête. Les membres ont voté, et M. Taylor a été élu président du COSEPAC pour un mandat renouvelable de deux ans (du 1er septembre 2014 au 31 août 2016).

M. Taylor a remercié les membres de l'avoir élu comme président et a exprimé sa gratitude envers l'ancienne présidente et les autres membres pour le soutien qu'ils lui ont offert.

Mme Marty Leonard a été honorée pour sa contribution exceptionnelle à titre de présidente du COSEPAC depuis 2010.

10. Communications du COSEPAC

Dans la mesure où les ressources le permettaient, le COSEPAC et ses présidents ont fait tout ce qui était en leur pouvoir au fil des ans pour informer les gestionnaires et le grand public sur le travail du Comité.

Durant la présente période de déclaration, le COSEPAC a émis deux communiqués de presse exposant les conclusions des réunions d'évaluation des espèces sauvages de l'automne 2013 et du printemps 2014. Le lecteur pourra trouver ces communiqués de presse sur le site Web du COSEPAC à www.cosewic.gc.ca.

À la suite de chacune des réunions d'évaluation des espèces sauvages susmentionnées, la présidente du COSEPAC, Marty Leonard (Ph.D.), a assisté à des réunions dans le cadre desquelles elle a livré les allocutions et présentations suivantes sur le travail du Comité :

- Téléconférence du 20 août 2013 avec le directeur administratif, Association canadienne du bison. Mme Leonard a participé à cette téléconférence, durant laquelle Mme Justina Ray, coprésidente du Sous-comité de spécialistes des mammifères terrestres, a parlé du processus d'évaluation du COSEPAC, particulièrement en ce qui concerne le bison des bois et le bison des prairies, qui ont été évalués en novembre 2013.
- Téléconférence avec les présidents des organisations ou des associations de chasseurs et de trappeurs et des représentants de Conseils de gestion de la faune et du SCF, qui a eu lieu le 22 octobre 2013, en lien avec le programme de rétablissement du caribou de Peary. Mme Leonard a participé à cette téléconférence, durant laquelle Mme Justina Ray a fait une présentation sur le COSEPAC.
- Symposium sur la disparition qui s'est déroulé à l'Université Lakehead, à Sudbury, du 10 au 16 novembre 2013. Mme Leonard a participé à ce symposium et a parlé de la façon dont le COSEPAC tient compte du risque de disparition au moment d'établir les priorités et d'évaluer la situation d'espèces.
- Rencontre avec Sue Milburn-Hopwood, directrice générale, Service canadien de la faune, et avec Donna Hurlburt, coprésidente du Sous-comité des CTA, le 31 octobre 2013.
- Exposé livré par Mme Leonard sur l'application des critères du COSEPAC au Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario, le 10 décembre 2013.
- Exposé livré par Mme Leonard sur les activités du COSEPAC et les défis à relever au Comité des directeurs canadiens de la faune, lors de leur réunion tenue à Halifax, le 9 mai 2014.
- Rencontre avec la ministre de l'Environnement, le 3 avril 2014 pour discuter de la planification du projet de collecte de CTA sur le narval et des retards en ce qui concerne l'approbation des réunions (plan des événements) et des nominations au COSEPAC.

De plus, M. Simon Nadeau, membre de Pêches et Océans Canada, a livré un exposé, le 11 février 2014, au comité sur l'environnement et la science de l'Association minière du Canada. L'exposé portait sur le processus du COSEPAC et les possibilités d'y participer d'emblée.

POINT II – COMPOSITION DU COSEPAC

L'article 16 de la LEP stipule que (1) le COSEPAC se compose de membres nommés par le ministre après consultation du Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril et des experts et organismes d'experts – telle la Société royale du Canada – qui, de l'avis du ministre, possèdent l'expertise appropriée. (2) Chaque membre du COSEPAC possède une expertise liée à une discipline telle que la biologie de la conservation, la dynamique des populations, la taxinomie, la systématique ou la génétique, soit aux connaissances des collectivités des collectivités ou aux connaissances traditionnelles des peuples autochtones en matière de conservation des espèces sauvages. (3) Les membres sont nommés pour des mandats renouvelables d'au plus quatre ans.

1. Changements touchant la composition du COSEPAC

Une liste à jour des membres du COSEPAC est disponible sur le site Web du COSEPAC à l'adresse suivante : http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct6/sct6_4_f.cfm

Les membres des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux sont recommandés au ministre fédéral de l'Environnement par les compétences.

Les coprésidents du Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones, de même que tous les membres de ce sous-comité, sont nommés par le ministre de l'Environnement sur recommandation d'organisations autochtones nationales à l'exception de deux de ses membres qui sont nommés par le sous-comité. Les membres choisissent leurs coprésidents parmi leurs rangs et recommandent leur nomination à ce poste au ministre de l'Environnement.

En 2013, M. Dan Benoit, membre du Sous-comité des CTA, a été élu coprésident du Sous-comité en remplacement de l'ancien coprésident, M. Dean Trumbley. Il a ensuite été nommé à ce poste pour un mandat de quatre ans par le ministre de l'Environnement. Mme. Donna Hurlburt, co-présidente, a été réélu à ce poste par le Sous-comité des CTA et a été recommandé à la ministre de la renommée au COSEPAC pour un nouveau mandat de quatre ans, à compter du 1er Janvier 2015.

Les coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et les membres scientifiques non gouvernementaux sont recommandés par le COSEPAC au ministre de l'Environnement au terme d'un examen approfondi des candidatures.

Entre le 22 janvier et le 19 février 2014, des appels de candidatures pour six postes de coprésidents de sous-comités de spécialistes d'espèces et un membre non gouvernemental dont le mandat se termine le 31 décembre 2014 ont été affichés sur le site Web du COSEPAC. Au terme de la période d'appel de candidatures, des comités de sélection formés de membres du COSEPAC et de membres de sous-comités de spécialistes d'espèces pertinents ont été formés, et les demandes ont été étudiées conformément aux procédures de sélection des membres établies dans le Manuel des opérations et des procédures du COSEPAC. Les présidents de chaque comité de sélection ont présenté leurs

rapports évaluant les forces et les faiblesses de chaque candidat. Les candidats ont été évalués par les membres du COSEPAC, et leurs noms et leur CV ont été soumis au ministre fédéral de l'Environnement et au CCCEP en mai 2014. Comme l'appel à la Co-présidence du Sous-comité de spécialistes des arthropodes n'a pas réussi à attirer des candidats appropriés, l'appel a été republié du 12 Juin au 10 Juillet 2014 et a attiré deux candidats qualifiés. Après la sélection par le COSEPAC, les noms et les CV des deux candidats classé pour nomination ont été fournies au ministre fédéral de l'Environnement et CCCEP le 26 Août 2014.

POINT III – ÉVALUATIONS DES ESPÈCES SAUVAGES

En vertu du paragraphe 25(1) de la LEP, le COSEPAC doit, dès qu'il termine l'évaluation de la situation d'une espèce sauvage, en fournir une copie, motifs à l'appui, au ministre et au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril. Une copie doit également en être mise dans le registre public.

On trouvera à l'annexe I la liste des espèces sauvages évaluées depuis le dernier rapport annuel, le statut attribué à chaque espèce, la justification des désignations (et les incertitudes, le cas échéant) ainsi que les critères du COSEPAC accompagnés des codes alphanumériques.

Les rapports de situation seront disponibles dans les deux langues officielles dans le Registre public de la LEP à l'adresse suivante : http://www.registrelep.gc.ca/

POINT IV – ESPÈCES ÉVALUÉES PAR LE COSEPAC DEPUIS SA CRÉATION

Conformément au paragraphe 25(2) de la LEP, le COSEPAC doit établir annuellement une liste complète des espèces sauvages dont la situation a été évaluée depuis l'entrée en vigueur du présent article et veiller à ce qu'une copie en soit mise dans le registre.

La publication intitulée *Espèces sauvages canadiennes en péril* est disponible dans le Registre public de la LEP à l'adresse suivante : http://www.registrelep.gc.ca.

Elle comprend la liste complète de toutes les espèces sauvages évaluées par le COSEPAC depuis sa création jusqu'au mois d'octobre 2013.

ANNEXES

1 – Résultats des évaluations des espèces sauvages

2 – Réponse du Sous-comité de spécialistes des mammifères marins concernant le renvoi concernant le rorqual à bosse (population du Pacifique Nord) au COSEPAC

ANNEXE I

Évaluations des espèces sauvages du COSEPAC (version détaillée), novembre 2013*

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. L'aire d'occurrence au Canada (par province, territoire ou océan) et l'historique des désignations de statut sont fournis pour chaque espèce sauvage.

Mammifères

Baleine noire de l'Atlantique Nord ***Eubalaena glacialis*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation
Cette espèce de baleine longévive, et dont la reproduction est lente, est presque disparue en raison de la chasse commerciale à la baleine, mais a été protégée de la chasse depuis 1935. Les baleines se retrouvant au Canada font partie d'une seule population globale de l'espèce, laquelle est endémique à l'océan nord-atlantique. Depuis 1990, la population totale a augmenté à un rythme d'environ 2,4 % par année. La population totale en 2010, incluant toutes les classes d'âge, a été estimée à 468 individus, dont 122 à 136 de femelles adultes. Le nombre d'individus matures, en tenant compte d'un sex-ratio en faveur des mâles parmi les adultes et d'un petit nombre de femelles incapables de se reproduire, est estimé se situer entre 245 et 272. Le taux de croissance de la population est inférieur à ce qui pourrait être prédit selon la biologie de l'espèce et est limité par les collisions avec des navires et par l'enchevêtrement dans des engins de pêche. Bien que des mesures aient été mises en œuvre au Canada et aux États-Unis pour réduire les collisions avec des navires, elles continuent de se produire, et on s'attend à ce que la circulation maritime augmente considérablement dans l'aire de répartition de l'espèce au cours des prochaines décennies. De plus, les femelles adultes semblent être plus susceptibles d'être heurtées que les mâles. Bien que des efforts limités aient également été réalisés pour réduire l'incidence et la gravité des enchevêtrements, ces situations n'en demeurent pas moins une cause importante de blessures et de mortalité.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut
La baleine noire a été considérée comme une espèce distincte et a été désignée « en voie de disparition » en 1980. Réexamen et confirmation du statut en avril 1985 et en avril 1990. Division en deux espèces en mai 2003 afin de permettre une désignation séparée pour la baleine noire de l'Atlantique Nord. La baleine noire de l'Atlantique Nord a été désignée « en voie de disparition » en mai 2003 et en novembre 2013.

Chauve-souris nordique ***Myotis septentrionalis*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation A3be+4abe

Justification de la désignation
Environ 40 % de l'aire de répartition mondiale de cette chauve-souris nordique se trouve au Canada. Les sous-populations dans la partie est de l'aire de répartition ont été dévastées par le syndrome du museau blanc, une maladie fongique causée par un pathogène introduit. Cette maladie a été détectée pour la première fois au Canada en 2010 et a causé jusqu'à maintenant un déclin général de 94 % des effectifs connus de chauves-souris *Myotis* hibernantes dans les hibernacles en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Québec, par comparaison aux dénombrements effectués avant l'apparition de la maladie. Les modèles prédisent une probabilité de disparition fonctionnelle de la petite chauve-souris brune de 99 % d'ici 2026 dans le nord-est des États-Unis. Étant donné des caractéristiques semblables du cycle vital, les prédictions s'appliquent probablement également à la présente espèce. En plus de sa tendance à être relativement peu abondante dans les hibernacles, certaines indications montrent que l'espèce connaît des déclins plus marqués que d'autres espèces depuis l'apparition du syndrome du museau blanc. L'aire de répartition actuelle du syndrome du museau blanc chevauche environ un tiers de l'aire de répartition de l'espèce et prend de l'expansion à un rythme moyen de 200 à 250 kilomètres par année. À ce rythme, l'ensemble de la population canadienne sera probablement affectée d'ici 12 à 18 ans. La propagation vers le nord ou vers l'ouest du pathogène ne semble pas être contenue, et les conditions favorables à sa croissance sont présentes dans toute l'aire de répartition restante.

Répartition YT NT BC AB SK MB ON QC NB PE NS NL

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » suivant une évaluation d'urgence le 3 février 2012. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2013.

Petite chauve-souris brune ***Myotis lucifugus*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation A3be+4abe

Justification de la désignation
Environ 50 % de l'aire de répartition mondiale de cette petite chauve-souris se trouve au Canada. Les sous-populations dans la partie est de l'aire de répartition ont été dévastées par le syndrome du museau blanc, une maladie fongique causée par un pathogène introduit. Cette maladie a été détectée pour la première fois au Canada en 2010 et a causé jusqu'à maintenant un déclin général de 94 % des effectifs connus de chauves-souris *Myotis* hibernantes en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Québec. L'aire de répartition actuelle du syndrome du museau blanc s'étend à un rythme moyen de 200 à 250 kilomètres par année. À ce rythme, l'ensemble de la population canadienne sera probablement affectée d'ici 12 à 18 ans. La propagation vers le nord ou vers l'ouest du pathogène ne semble pas être contenue, et les conditions favorables à sa croissance sont présentes dans toute l'aire de répartition restante.

Répartition YT NT BC AB SK MB ON QC NB PE NS NL

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » suivant une évaluation d'urgence le 3 février 2012. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2013.

Pipistrelle de l'Est ***Perimyotis subflavus*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation A2abe+3be+4abe

Justification de la désignation
Cette chauve-souris est l'une des plus petites espèces de chauves-souris de l'est de l'Amérique du Nord. Environ 10 % de son aire de répartition mondiale se trouve au Canada, et elle est considérée comme étant rare dans la majeure partie de son aire de répartition canadienne. Des déclins de plus de 75 % causés par le syndrome du museau blanc ont été constatés dans les populations hibernantes connues au Québec et au Nouveau-Brunswick. Cette maladie fongique, causée par un pathogène envahissant, a été détectée pour la première fois au Canada en 2010 et a entraîné des déclins semblables chez la petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique dans l'est du Canada et dans le nord-est des États-Unis. La majeure partie de l'aire de répartition canadienne de l'espèce chevauche l'aire de répartition actuelle du syndrome du museau blanc, et d'autres déclins sont à prévoir suivant l'infection d'un nombre grandissant d'hibernacles.

Répartition ON QC NB NS

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » suivant une évaluation d'urgence le 3 février 2012. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2013.

Bison des prairies ***Bison bison bison*** **Menacée**
Critères d'évaluation C2a(i)

Justification de la désignation
Ce bison se trouve dans seulement cinq sous-populations sauvages et isolées au Canada. Il y a approximativement 1 200 à 1 500 individus matures, dont environ la moitié est regroupée dans une sous-population qui se trouve à l'extérieur de l'aire de répartition historique. Le nombre total d'individus a augmenté de 36 % depuis la dernière évaluation menée en 2004, mais ce total demeure une infime fraction des effectifs d'il y a 200 ans. Cet animal occupe actuellement moins de 0,5 % de son aire de répartition d'origine au Canada. La persistance de cet animal continue à faire l'objet d'un certain nombre de menaces. L'augmentation de la taille des populations ou l'ajout de nouvelles sous-populations sont limités par un habitat fragmenté ou non convenable qui est souvent géré de façon à exclure le bison. Un déclin global est prévu pour les sous-populations sauvages car elles sont gérées dans le but de contrôler ou de réduire la taille des populations et elles sont vulnérables à des événements imprévisibles mais potentiellement catastrophiques, principalement des épidémies et des phénomènes météorologiques extrêmes.

Répartition BC AB SK

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en mai 2004. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2013.

Bison des bois ***Bison bison athabascae*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Ce bison se retrouve à l'état sauvage seulement au Canada. À l'heure actuelle, il existe entre 5 136 et 7 172 individus matures dans neuf sous-populations sauvages et isolées. La population a augmenté depuis 1987, principalement en raison de l'établissement de nouvelles sous-populations sauvages au sein de l'aire de répartition d'origine. Environ 60 % de l'ensemble de la population se trouve dans le parc national Wood Buffalo et dans les zones avoisinantes et est touché par deux maladies de bovins d'élevage, la brucellose bovine et la tuberculose. Deux sous-populations sauvages ont récemment connu d'importants épisodes de mortalité démontrant la vulnérabilité intrinsèque des petites populations isolées. Le troupeau du Mackenzie a diminué de 53 % en raison d'une éclosion de fièvre charbonneuse et celui de Hay-Zama a diminué de 20 % car les individus sont morts de faim pendant un hiver rigoureux. D'autres augmentations de la taille des populations ou l'ajout de nouvelles sous-populations sauvages sont peu probables, car le rétablissement est limité par un habitat fragmenté ou non convenable, la mortalité attribuable à la circulation routière, la gestion des maladies associées au bétail et à l'exploitation commerciale du bison, et les épidémies.

Répartition YT NT BC AB MB

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1978. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en avril 1988 et en mai 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en novembre 2013.

Otarie de Steller ***Eumetopias jubatus*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette espèce est limitée à seulement cinq localités de reproduction (consistant en 7 roqueries) en Colombie-Britannique qui occupent moins de 10 km², avec environ 70 % des naissances se produisant à une seule localité (îles Scott). La population est en croissance, mais l'espèce est sensible aux perturbations d'origine humaine lorsqu'elle est sur terre et vulnérable aux catastrophes comme les déversements majeurs d'hydrocarbures en raison de la très grande concentration de ses rassemblements de reproduction. L'espèce se qualifie presque pour la catégorie « menacée », mais elle s'est rétablie de l'abattage sélectif mené par le passé et de la persécution délibérée.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut
Espèce désignée « non en péril » en avril 1987. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en novembre 2003 et en novembre 2013.

Oiseaux

Pluvier siffleur de la sous-espèce *circumcinctus* ***Charadrius melodus circumcinctus*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation C2a(ii)

Justification de la désignation
Il est anticipé que cette sous-espèce de cet oiseau de rivage connaîtra un déclin à long terme, particulièrement si les efforts de conservation concertés sont relâchés. Le nombre total d'individus demeure faible et la survie des adultes est faible depuis la dernière décennie. Les menaces liées à la prédation, aux perturbations humaines ainsi qu'aux réductions de la superficie et de la qualité de l'habitat continuent.

Répartition AB SK MB ON

Historique du statut
L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « menacée » en avril 1978. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 1985. En mai 2001, l'espèce a été réexaminée et divisée en deux groupes selon les sous-espèces. La sous-espèce *circumcinctus* a été désignée « en voie de disparition » en mai 2001. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2013.

Pluvier siffleur de la sous-espèce *melodus* ***Charadrius melodus melodus*** **En voie de disparition**

Critères d'évaluation C2a(i)

Justification de la désignation
Le nombre d'individus de la sous-espèce de l'Est de ce petit oiseau de rivage demeure extrêmement faible, et la population continue de diminuer malgré des efforts de conservation concertés. Les menaces liées à la prédation, aux perturbations humaines ainsi qu'aux réductions de la superficie et de la qualité de l'habitat continuent également.

Répartition QC NB PE NS NL

Historique du statut
L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « menacée » en avril 1978. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 1985. En mai 2001, l'espèce a été réexaminée et divisée en deux groupes selon les sous-espèces. La sous-espèce *melodus* a été désignée « en voie de disparition » en mai 2001 et en novembre 2013.

Albatros à queue courte ***Phoebastria albatrus*** **Menacée**

Critères d'évaluation D2

Justification de la désignation
Cette espèce est presque disparue à la suite de décennies de récolte de plumes dans les colonies reproductrices dans le Pacifique Nord. Depuis la fin de la récolte de plumes, la population a augmenté de manière considérable, bien qu'elle demeure bien inférieure aux effectifs historiques. Cependant, la population reproductrice est pratiquement limitée à deux îles, dont l'une abrite 85 % des oiseaux reproducteurs. La petite superficie de l'aire de reproduction rend l'espèce très vulnérable aux activités humaines ou aux événements stochastiques.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en novembre 2003. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2013.

Arlequin plongeur ***Histrionicus histrionicus*** **Préoccupante**
Population de l'Est

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Bien que certaines augmentations des effectifs aient été enregistrées dans les parties sud de l'aire de reproduction, la taille de la population de ce canard de mer demeure relativement petite. La tendance à se rassembler en larges groupes lorsqu'en mue et dans ses aires d'hivernage marines rend l'espèce vulnérable à des catastrophes, comme les déversements de pétrole. De telles menaces sont importantes et probablement en augmentation, et elles sont d'une importance particulière pour les populations d'espèces longévives telles que ce canard de mer, populations qui peuvent être lentes à se rétablir. Sa population semble également dépendre d'efforts de gestion continus, particulièrement les mesures relatives aux restrictions de la chasse.

Répartition NU QC NB NS NL

Historique du statut
La « population de l'Est » a été désignée en voie de disparition en avril 1990. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2001 et en novembre 2013.

Bruant sauterelle de la sous-espèce de l'Est | ***Ammodramus savannarum pratensis*** | **Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Au Canada, la présence de cet oiseau des prairies se limite au sud de l'Ontario et au sud-ouest du Québec. Cette sous-espèce a connu des déclins à long terme persistants. Elle fait face à plusieurs menaces continues, y compris la perte d'habitat, car les pâturages et les prés de fauche sont convertis en cultures en rangs, la fragmentation de l'habitat, laquelle fait augmenter le taux de prédation, ainsi que le fauchage qui détruit les nids.

Répartition ON QC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2013.

Amphibiens

Salamandre tigrée de l'Est Population des Prairies | ***Ambystoma tigrinum*** | **En voie de disparition**

Critères d'évaluation B1ab(iii)c(iv)+2ab(iii)c(iv)

Justification de la désignation
Cette salamandre n'est présente qu'à six sites au Canada au sein d'un paysage modifié par la production de bétail, les pâturages et les cultures fourragères, et qui est traversé par des routes. Il existe des observations récentes pour un seul de ces sites, et l'espèce pourrait être disparue d'un site. La persistance des populations est précaire, en raison de la petite aire de répartition canadienne de cette salamandre, de l'isolement des populations et de la tendance des effectifs à fluctuer considérablement d'une année à l'autre, tendance qui est exacerbée par la fréquence de plus en plus grande des sécheresses et d'autres événements météorologiques graves.

Répartition MB

Historique du statut
La salamandre tigrée (*Ambystoma tigrinum*) a été évaluée pour la première fois par le COSEPAC en novembre 2001 en tant que trois populations: population des Grands Lacs (disparue du pays), population boréale et des Prairies (non en péril), population des montagnes du Sud (en voie de disparition). En novembre 2012, la salamandre tigrée a été divisée en deux espèces séparées, soit la salamandre tigrée de l'Est (*Ambystoma tigrinum*) et la salamandre tigrée de l'Ouest (*Ambystoma mavortium*), chacune avec deux différentes populations qui ont reçu des désignations séparées. La population des Prairies de la salamandre tigrée de l'Est a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2013.

Grenouille-à-queue des Rocheuses | ***Ascaphus montanus*** | **Menacée**

Critères d'évaluation C1+2a(i)

Justification de la désignation
Au Canada, cette grenouille inhabituelle qui se reproduit dans des cours d'eau se limite à deux bassins hydrographiques non interconnectés, où elle dépend de petits cours d'eau rapides en forêt. La détérioration de l'habitat résultant de la sédimentation associée principalement aux routes, à l'exploitation forestière et aux incendies, ainsi que la perte de l'habitat de dispersion terrestre en raison de l'exploitation forestière et de la récolte de bois sont les menaces principales. La population totale est petite et compte environ 3 000 individus adultes, ce qui augmente la vulnérabilité de la population aux perturbations de l'environnement. Une plus grande protection de l'habitat et un moratoire sur l'exploitation minière dans la portion de la rivière Flathead de l'aire de répartition a mené à un changement du statut qui était « en voie de disparition ».

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2013.

Poissons

Bocaccio ***Sebastes paucispinis*** **En voie de disparition**

Critères d'évaluation A2b

Justification de la désignation
Cette espèce est un sébaste longévif dont l'âge maximal au Canada des femelles est de 52 ans et dont la durée de génération est de 20 ans. Le cycle vital de l'espèce la rend vulnérable à la surpêche. La présente évaluation a tiré profit de la disponibilité de plus d'information sur les populations portant sur l'ensemble de l'aire de répartition canadienne et sur une plus longue période du passé. La population a connu un déclin continu durant 60 ans et a diminué de 28 % durant la période de dix ans s'étant écoulée depuis la première évaluation du COSEPAC. Selon les relevés menés depuis la dernière évaluation, les déclins récents se sont produits dans les zones de biomasse maximale au large de la côte ouest de l'île de Vancouver et dans le détroit de la Reine-Charlotte. Même s'il y a eu réduction des prises accessoires, ces dernières demeurent la principale menace pour la population.

Répartition Océan Pacifique

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en novembre 2002. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2013.

Merluche blanche ***Urophycis tenuis*** **En voie de disparition**

Population du sud du golfe du Saint-Laurent

Critères d'évaluation A2b+3b+4b; E

Justification de la désignation
Cette population a augmenté au milieu des années 1970 et atteint un pic au milieu des années 1980 avant de connaître un déclin marqué; elle s'est stabilisée au milieu des années 1990. Le taux de déclin global a été de 91 % au cours des trois dernières générations. La zone d'occupation a suivi une tendance comparable, quoique moins marquée, et un segment de la population semble avoir disparu. Le taux de mortalité de la population adulte due à des causes autres que la pêche a augmenté considérablement durant les années 1990 et demeure extrêmement élevé. Si la situation se poursuit, il est peu probable que la population soit viable à long terme. Par conséquent, les effectifs demeurent faibles et le rétablissement de la population est minimal, malgré la fin des pêches visant cette espèce. Bien que les pêches constituaient la cause principale du déclin, il semble que le taux élevé de mortalité due à des causes autres que la pêche, associée peut-être à la prédation par le phoque gris, empêcherait peut-être le rétablissement de la population depuis ce temps.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2013.

Merluche blanche ***Urophycis tenuis*** **Menacée**

Population de l'Atlantique et du nord du golfe du Saint-Laurent

Critères d'évaluation Correspond aux critères de la catégorie « en voie de disparition », A1b, mais est désignée « menacée », A1b, car l'abondance a connu une stabilisation au cours de la dernière génération, parallèlement à une réduction de la mortalité due à la pêche.

Justification de la désignation
Les adultes de cette population ont connu un déclin estimé à environ 70 % au cours des trois dernières générations. La majeure partie du déclin s'est produite avant le milieu des années 1990. La population est demeurée depuis assez stable et il y a eu peu de tendance générale dans la zone d'occupation. Les restrictions visant la pêche du milieu à la fin des années 1990 dans la majeure partie de l'aire de répartition sont peut-être responsables de la stabilisation des effectifs.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en novembre 2013.

Bec-de-lièvre ***Exoglossum maxillingua*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Ce poisson d'eau douce de petite taille est présent dans une assez petite région de l'est de l'Ontario et du Québec, où il est disparu de deux bassins hydrographiques au cours des dix dernières années. La majeure partie de l'aire de répartition actuelle de l'espèce subit les menaces posées par la dégradation généralisée de l'habitat et les multiples espèces envahissantes.

Répartition ON QC

Historique du statut
Espèce désignée « non en péril » en avril 1994. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en novembre 2013.

Épinoche à trois épines géante ***Gasterosteus aculeatus*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette épinoche d'eau douce est de taille inhabituellement grande et n'est présente actuellement que dans deux petits lacs situés dans des régions assez éloignées. Cependant, les populations pourraient rapidement devenir « en voie de disparition » si des espèces envahissantes étaient introduites, comme il a été observé dans d'autres populations d'épinoches.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1980. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2013.

Épinoche à trois épines lisse ***Gasterosteus aculeatus*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Ce poisson d'eau douce de petite taille et morphologiquement distinct n'est présent actuellement que dans trois très petits lacs situés dans une région assez éloignée. Cependant, les populations pourraient rapidement devenir « en voie de disparition » si des espèces envahissantes étaient introduites, comme il a été observé dans d'autres populations d'épinoches.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1983. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2013.

Esturgeon vert ***Acipenser medirostris*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette espèce de poisson de grande taille se développe lentement et met du temps à atteindre la maturité. On ne connaît pas le nombre d'individus dans les eaux canadiennes, mais ce nombre est sans aucun doute peu élevé. L'espèce est en péril à l'échelle mondiale, et les menaces connues sont les prises accessoires tant au Canada qu'aux États-Unis, et la perte et la dégradation de l'habitat causées par l'extraction d'eau, le développement industriel et l'aménagement à des fins récréatives, ainsi que la construction de barrages aux États-Unis où se trouvent toutes les localités de frai connues.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1987. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2004 et en novembre 2013.

Arthropodes

Hespérie du Colorado ***Hesperia colorado oregonia*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation
Cette espèce vit dans les écosystèmes à végétation clairsemée du chêne de Garry et de langues de sable côtières, qui ont subi d'énormes pertes par le passé. Les populations de cette hespérie ont probablement connu des déclins semblables et il ne reste que quatre des seize sites, lesquels totalisent moins de 16 km^2. Cet habitat est fragmenté et isolé. Toutefois, les principales menaces pesant actuellement sur cette hespérie sont l'application du pesticide Btk utilisé pour lutter contre la spongieuse, une espèce envahissante, et la succession de la végétation dans les habitats ouverts.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2013.

Noctuelle de l'abronie ***Copablepharon fuscum*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B2ab(iii)

Justification de la désignation
Ce papillon nocturne et sa plante hôte sont des spécialistes de l'habitat qui dépendent d'écosystèmes sableux côtiers, un habitat rare et en déclin le long de la côte ouest de la Colombie-Britannique. L'espèce est présente à cinq petits sites isolés et dans un habitat qui est fortement menacé par l'érosion causée par l'augmentation des tempêtes hivernales et la hausse du niveau de la mer, la stabilisation des dunes par l'envahissement de la végétation, le développement industriel et l'aménagement à des fins récréatives, l'utilisation récréative ainsi que l'épandage aérien potentiel de pesticide afin de lutter contre la spongieuse. La plante hôte et, par conséquent, le papillon nocturne sont confrontés à des déclins continus attribuables à l'érosion et à la dégradation des dunes côtières.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2003. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2013.

Cicindèle d'Audouin ***Omus audouini*** **Menacée**
Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation
La présence de ce coléoptère se limite à une petite zone du bassin de Géorgie, dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique, soit une étroite bande de basses terres côtières autour de la baie Boundary et de la grande région de Victoria. Les principales menaces comprennent la perte d'habitat en raison du développement agricole et urbain, la succession de la végétation dans les habitats ouverts, les perturbations associées aux activités récréatives, et à long terme, la hausse du niveau de la mer. Il y a moins de 10 sites connus et la découverte d'autres populations est peu probable. L'espèce étant incapable de voler, sa dispersion est donc limitée.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en novembre 2013.

Mollusques

Lampsile jaune ***Lampsilis cariosa*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Des populations sont encore présentes dans le bassin hydrographique de la rivière Sydney, en Nouvelle-Écosse, et dans celui de la rivière Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. De plus, un nouveau site a été découvert au lac Pottle, en Nouvelle-Écosse. Bien que les effets cumulatifs des menaces associées aux espèces non indigènes de poisson et à la pollution industrielle soient importantes, il existe de l'incertitude quant au moment et à la possibilité d'invasion de moules zébrées et quant à l'impact des espèces non indigènes de poisson sur les poissons hôtes de la lampsile jaune.

Répartition NB NS

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en mai 2004. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2013.

Plantes vasculaires

Léwisie de Tweedy ***Lewisiopsis tweedyi*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(v)+2ab(v); C2a(i,ii); D1

Justification de la désignation
Cette plante vivace et voyante n'est présente que dans l'État de Washington et en Colombie-Britannique. Il existe deux petites sous-populations au Canada, où l'espèce a connu un déclin pouvant atteindre 30 % au cours des dernières années, possiblement en raison de la cueillette de plantes. La petite taille de la population et l'impact potentiel des modifications aux régimes hydriques causées par les changements climatiques exposent l'espèce à un risque continu.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2013.

Lichens

Peltigère éventail d'eau de l'Est ***Peltigera hydrothyria*** **Menacée**
Critères d'évaluation C2a(i)

Justification de la désignation
Ce lichen rare est endémique à l'est de l'Amérique du Nord. Au Canada, il est présent seulement au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et au Québec. Il pousse au niveau de l'eau ou sous l'eau dans des cours d'eau frais et limpide, partiellement ombragés. Il est menacé à court terme par les perturbations résultant des activités qui entraînent l'envasement des cours d'eau, la modification du microclimat et la détérioration de la qualité de l'eau. À long terme, les changements dans les conditions météorologiques qui amènent des modifications du niveau d'eau et du débit dans l'habitat privilégié par l'espèce représentent une autre menace.

Répartition QC NB NS

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en novembre 2013.

Peltigère éventail d'eau de l'Ouest ***Peltigera gowardii*** **Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Ce lichen est endémique à l'ouest de l'Amérique du Nord. Il n'existe que cinq occurrences connues au Canada, toutes en Colombie-Britannique, et deux anciennes occurrences semblent être disparues. Ce lichen est unique car il pousse au niveau de l'eau ou sous l'eau dans des cours d'eau permanents, limpides, et non ombragés des zones alpines ou subalpines. Les augmentations de température dues aux changements climatiques résulteront probablement en perte d'habitat. En raison de ces changements, les espèces de plantes plus grandes se trouvant actuellement au-dessous de la zone subalpine seront capables de croître en plus haute altitude. Il est donc anticipé que les prés subalpins deviendront de plus en plus colonisés par de la végétation créant de l'ombre. Aussi, la sécheresse croissante transformera les cours d'eau permanents en cours d'eau saisonniers.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2013.

* La révision de la classification du cisco de l'Alaska (*Coregonus laurettae)* a été effectuée. Le COSEPAC a décidé qu'un rapport de situation entièrement mis à jour est nécessaire pour évaluer le statut de l'espèce sauvage. Le rapport sur le pholcide de l'Ouest (*Psilochorus hesperus*) a été retiré afin de permettre l'incorporation de renseignements additionnels sur les activités de recherche, la possibilité d'une immigration de source externe et le nombre de localités.

21/02/2014

Évaluations des espèces sauvages du COSEPAC (version détaillée), mai 2014*

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. L'aire d'occurrence au Canada (par province, territoire ou océan) et l'historique des désignations de statut sont fournis pour chaque espèce sauvage.

Mammifères

Caribou ***Rangifer tarandus*** **En voie de disparition**

Population des montagnes du Sud

Critères d'évaluation A3a+4a; C1

Justification de la désignation

Cette population est principalement limitée au Canada, à l'exception de près de 40 animaux en Idaho et dans l'État de Washington. On compte 15 sous-populations existantes retrouvées dans le sud-est de la Colombie-Britannique. Deux sous-populations sont disparues du pays depuis 2002. On estime actuellement la population à 1 356 individus matures, ce qui représente un déclin d'au moins 45 % au cours des 3 dernières générations et de 27 % depuis la dernière évaluation en 2002. Toutes les sous-populations existantes à l'exception de 2 sont estimées à moins de 250 individus matures, dont 9 ont moins de 50 individus et 6, moins de 15. La dispersion à l'intérieur de l'aire de répartition de 11 sous-populations est gravement limitée. Les relevés indiquent une mortalité des adultes élevée et constante et un faible recrutement des petits, accélérant les taux de déclin. Les menaces persistent et croissent sans cesse.

Répartition BC

Historique du statut

La population des montagnes du Sud a été désignée « menacée » en mai 2000. Cette population était anciennement désignée comme faisant partie de la « population de l'Ouest » (maintenant désactivée). Réexamen et confirmation du statut en mai 2002. Selon le rapport sur les unités désignables du caribou (COSEPAC, 2011), une nouvelle structure de population a été proposée et acceptée par le COSEPAC, ce qui a mené à la nouvelle population des montagnes du Sud, composée de 17 sous-populations de l'ancienne population des montagnes du Sud du caribou (COSEPAC, 2002). Les sous-populations restantes ont été assignées aux nouvelles populations des montagnes du Centre et du Nord. La population des montagnes du Sud a été désignée « en voie de disparition » en mai 2014.

Caribou ***Rangifer tarandus*** **En voie de disparition**

Population des montagnes du Centre

Critères d'évaluation A2a+3a+4a; C1+2a(i)

Justification de la désignation

Cette population endémique au Canada comporte 10 sous-populations existantes, retrouvées dans les Rocheuses et à proximité de celles-ci dans le centre-est de la Colombie-Britannique et le centre-ouest de l'Alberta. On estime actuellement la population à 469 individus matures, et un déclin d'au moins 64 % a été observé au cours des 3 dernières générations. Une sous-population du centre de la Colombie-Britannique a été confirmée en 2014 comme étant disparue du pays, et la disparition d'une autre sous-population, celle de Banff, a été confirmée en 2010. On estime que toutes les sous-populations existantes comptent moins de 250 individus matures, et 4 d'entre elles en comprennent moins de 50. Deux sous-populations reconnues en 2002 se sont subdivisées en raison du manque de dispersion dans les anciennes aires de répartition. Toutes les sous-populations ont connu des déclins d'environ 60 % depuis la dernière évaluation en 2002, et toutes à l'exception d'une sous-population, dont la tendance démographique n'est pas connue, continuent de subir un déclin. Les relevés indiquent une mortalité des adultes élevée et constante et un faible recrutement des petits, accélérant les taux de déclin. Les menaces persistent et croissent sans cesse.

Répartition BC AB

Historique du statut

Selon le rapport sur les unités désignables du caribou (COSEPAC, 2011), une nouvelle structure de population a été proposée et acceptée par le COSEPAC, ce qui a mené à la nouvelle population des montagnes du Centre, composée de 12 sous-populations de l'ancienne population des montagnes du Sud du caribou (COSEPAC, 2002). La population des montagnes du Centre a été désignée « en voie de disparition » en mai 2014.

Carcajou ***Gulo gulo*** **Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

La population canadienne estimée de ce carnivore, dont l'aire de répartition est étendue, dépasse probablement les 10 000 individus matures. Bien que des augmentations de population semblent avoir lieu dans certaines parties des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Manitoba et de l'Ontario, des déclins ont été observés dans la partie sud de l'aire de répartition, p. ex. en Colombie-Britannique, et les populations d'une grande partie de l'aire de répartition (Québec et Labrador) ne se sont pas rétablies. L'espèce pourrait avoir disparu de l'île de Vancouver. Les estimations de population sont très limitées et les tendances ne sont pas connues. La plupart des données se limitent aux enregistrements de récolte et les taux de récolte pourraient être sous-déclarés car de nombreuses peaux à usage domestique ne sont pas incluses dans les statistiques officielles. Cependant, il n'y a aucune indication de déclin des récoltes depuis les trois dernières générations. L'habitat de cette espèce est de plus en plus fragmenté à cause de l'activité industrielle, en particulier dans la partie sud de l'aire de répartition, et l'accès accru des véhicules motorisés augmente la pression de récolte. Les changements climatiques ont probablement des conséquences sur les animaux dans la partie sud de l'aire de répartition, et on s'attend à ce que ces effets augmentent vers le nord. Cette espèce a un faible taux de reproduction, est vulnérable aux perturbations anthropiques et nécessite de vastes zones sûres pour maintenir des populations viables.

Répartition YT NT NU BC AB SK MB ON QC NL

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1982. Division en deux populations en avril 1989 (population de l'Est et population de l'Ouest). La désignation initiale a été désactivée. En mai 2014, la population de l'Est et la population de l'Ouest ont été considérées comme une seule unité dans toute l'aire de répartition canadienne et a été désignée « préoccupante ».

Caribou ***Rangifer tarandus*** **Préoccupante**

Population des montagnes du Nord

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette population comporte 45 sous-populations réparties depuis le centre-ouest de la Colombie-Britannique jusque dans l'ouest des Territoires du Nord-Ouest, en passant par le Yukon. Presque toute son aire de répartition se trouve au Canada où on compte environ entre 43 000 et 48 000 individus matures. Il y a peu d'information sur les tendances à long terme (3 générations) et un grand nombre des estimations actuelles sont fondées sur des données de relevé datant de plus de 5 ans. À l'heure actuelle, 2 sous-populations seraient en hausse, 7 sont stables et 9 connaissent un déclin. La situation des 27 autres sous-populations n'est pas connue. Les 2 plus grandes sous-populations, qui seraient stables, comptent plus de 15 000 animaux, ou entre 26 et 29 % de la population estimée. Environ la moitié des 45 sous-populations comprennent chacune moins de 500 individus. Toutes les sous-populations stables ou à la hausse se trouvent dans la partie nord de l'aire de répartition, tandis que 9 des sous-populations dans la partie sud de l'aire de répartition ont diminué de 27 % depuis la dernière évaluation. La situation des sous-populations du nord pourrait éventuellement être compromise à cause de la hausse des menaces, en particulier les modifications de l'utilisation des terres dues au développement industriel entraînant des changements dans la dynamique prédateur-proie.

Répartition YT NT BC

Historique du statut

La population des montagnes du Nord a été désignée « non en péril » en mai 2000. Cette population était anciennement désignée comme faisant partie de la « population de l'Ouest » (maintenant désactivée). Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2002. Selon le rapport sur les unités désignables du caribou (COSEPAC, 2011), une nouvelle structure de population a été proposée et acceptée par le COSEPAC. Cette nouvelle population des montagnes du Nord est composée des 36 sous-populations de l'ancienne population des montagnes du Nord du caribou en plus de 9 sous-populations de l'ancienne (2002) population des montagnes du Sud. La population des montagnes du Nord a été désignée « préoccupante » en mai 2014.

Oiseaux

Pie-grièche migratrice de la sous-espèce de l'Est ***Lanius ludovicianus* ssp.** **En voie de disparition**

Critères d'évaluation C2a(i); D1

Justification de la désignation
Dans l'est du Canada, cette espèce d'oiseau de prairie connaît des déclins de population à grande échelle et des contractions de son aire de répartition depuis au moins les années 1970. Une réduction de 26 % du nombre d'individus matures a été constatée au cours des 10 dernières années en Ontario. Ces déclins sont principalement liés à la perte d'habitat de prairie convenable dans ses aires de reproduction et d'hivernage. La population canadienne compte maintenant moins de 110 individus matures.

Répartition ON QC

Historique du statut
L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « menacée » en avril 1986. Division en sous-espèces (*excubitorides* and *migrans*) en avril 1991, et chacune a reçu une désignation spécifique. La sous-espèce *migrans* a été désactivée en mai 2014 en raison de la nouvelle information génétique indiquant que certains individus du sud-est du Manitoba n'auraient pas dû être inclus dans la sous-espèce *migrans*. Divisée par la suite en une nouvelle sous-espèce n'ayant pas de nom (sous-espèce de l'Est, *Lanius ludovicianus* ssp.) en mai 2014 et a été désignée « en voie de disparition ».

Pie-grièche migratrice de la sous-espèce des Prairies ***Lanius ludovicianus excubitorides*** **Menacée**

Critères d'évaluation A2b

Justification de la désignation
Dans les provinces des Prairies, cette espèce d'oiseau de prairie connaît des déclins de population à grande échelle et des contractions de son aire de répartition, et ce depuis au moins les années 1970. Sa population a connu un déclin de 47 % au cours des 10 dernières années. Ces déclins sont principalement liés à la perte d'habitat de prairie convenable dans ses aires de reproduction et d'hivernage.

Répartition AB SK MB

Historique du statut
L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « menacée » en avril 1986. Division en sous-espèces en avril 1991. La sous-espèce *excubitorides* a conservé la désignation « menacée » initiale d'avril 1986. Réexamen et confirmation du statut en mai 2004 et en mai 2014.

Grèbe élégant ***Aechmophorus occidentalis*** **Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Bien que des déclins de la population de cet oiseau aquatique se soient produits dans son aire d'hivernage canadienne sur la côte du Pacifique, cela pourraient être en grande partie le résultat d'un déplacement vers le sud de l'aire d'hivernage plutôt qu'une véritable diminution de la taille de la population. Néanmoins, à l'échelle continentale, les populations hivernantes ont fait l'objet d'un déclin de 44 % entre 1995 et 2010 selon les données du Recensement des oiseaux de Noël. Une partie de ce déclin pourrait également être le résultat de diminutions dans les aires de reproduction canadiennes. De plus, la propension de l'espèce à se rassembler en grands groupes, à la fois en colonies de reproduction et dans les aires d'hivernage, rend la population vulnérable à diverses menaces, incluant les déversements d'hydrocarbures, les fluctuations du niveau d'eau, les prises accessoires par les activités de pêche et les déclins de la disponibilité des proies.

Répartition BC AB SK MB

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en mai 2014.

Reptiles

Couleuvre tachetée ***Lampropeltis triangulum*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette grosse couleuvre non venimeuse est encore relativement répandue dans le sud de l'Ontario et le sud-ouest du Québec, mais a fait l'objet de déclins localisés en parallèle avec une expansion de l'urbanisation et une intensification de l'agriculture. Le cycle vital propre à cette espèce, incluant une maturation tardive, une longue durée de vie (jusqu'à 20 ans) et un potentiel de reproduction relativement faible augmentent sa vulnérabilité à diverses menaces anthropiques, y compris la perte d'habitat, la persécution et la capture aux fins du commerce des animaux de compagnie.

Répartition ON QC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en mai 2002. Réexamen et confirmation du statut en mai 2014.

Amphibiens

Salamandre à petite bouche ***Ambystoma texanum*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(iii,v)+2ab(iii,v)

Justification de la désignation
La distribution canadienne de cette salamandre se limite uniquement à l'île Pelée. L'entière aire de répartition canadienne n'est que d'environ 40 km^2, et seulement trois sites de reproduction sont connus. Bien que l'espèce ait été évaluée « en voie de disparition » il y a 10 ans, il y a peu de nouveaux renseignements et de nouvelles menaces pèsent sur l'espèce. L'existence continue de la population est précaire à cause de la dégradation de l'habitat dans les sites de reproduction en milieux humides. La prédation et la destruction de l'habitat par des dindons sauvages récemment introduits constituent de nouvelles menaces pesant sur l'existence des salamandres sur l'île Pelée.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1991. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en mai 2004 et en mai 2014.

Grande Salamandre du Nord ***Dicamptodon tenebrosus*** **Menacée**
Critères d'évaluation A3c+4c

Justification de la désignation
L'aire de répartition canadienne de cette salamandre est restreinte au réseau hydrographique de la rivière Chilliwack, dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique, où l'espèce se trouve principalement dans les ruisseaux de montagne aux eaux fraîches et limpides et dans la forêt riveraine à proximité. Les principales menaces incluent la perte, la dégradation et la fragmentation de l'habitat résultant de l'exploitation forestière, de la construction routière et de l'empiètement par le développement résidentiel. Ces menaces peuvent être exacerbées par les sécheresses et les inondations appelées à augmenter en raison des changements climatiques. La faible capacité de dispersion, le faible taux de reproduction, la maturité tardive et la longue durée de génération augmentent la vulnérabilité de l'espèce.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1989. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2000 et en mai 2014.

Salamandre errante ***Aneides vagrans*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
L'aire de répartition canadienne de cette salamandre terrestre est principalement limitée aux forêts de basse altitude de l'île de Vancouver et aux petites îles adjacentes au large des côtes, dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. Ces salamandres dépendent de la disponibilité de refuges humides et de troncs de grand diamètre jonchant sur le sol forestier, tels que ceux se trouvant dans les forêts intactes. Les salamandres sont menacées par l'exploitation forestière, le développement résidentiel ainsi que par les épisodes graves de sécheresse et les tempêtes prévus en raison des changements climatiques. Le faible taux de reproduction, la faible capacité de dispersion et les exigences spécifiques en matière d'habitat contribuent à la vulnérabilité de l'espèce.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en mai 2014.

Poissons

Chevalier cuivré ***Moxostoma hubbsi*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(i,iii,iv,v)+2ab(i,iii,iv,v)

Justification de la désignation
Ce poisson longévif à maturité tardive est endémique au Canada où elle ne se trouve que dans seulement trois localités, dont une où il serait probablement disparu. L'espèce est exposée à de nombreuses menaces, les plus graves étant la dégradation et la fragmentation de l'habitat, l'eutrophisation et les répercussions des espèces envahissantes.

Répartition QC

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1987. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2004 et en mai 2014.

Maraîche ***Lamna nasus*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation A2b

Justification de la désignation
L'abondance de ce requin a connu un important déclin dans les années 1960 après le début des pêches ciblant cette espèce. Un rétablissement partiel au cours des années 1980 a été suivi par un autre effondrement dans les années 1990. Le nombre d'individus est demeuré faible, mais stable au cours de la dernière décennie, depuis que les prises ont diminué. Les pêches dirigées sont suspendues depuis 2013, quoique l'espèce fasse encore l'objet de prises accessoires dont l'importance est inconnue en eaux canadiennes; des mortalités non consignées se produisent également en eaux internationales. Les caractéristiques du cycle vital de l'espèce, incluant une maturité tardive et une faible fécondité, la rendent particulièrement vulnérable à la surexploitation.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2004. Réexamen et confirmation du statut en mai 2014.

Truite arc-en-ciel ***Oncorhynchus mykiss*** **En voie de disparition**
Populations de la rivière Athabasca
Critères d'évaluation A4bce

Justification de la désignation
Ce poisson est un résident obligatoire des eaux vives claires et froides du bassin hydrographique du cours supérieur de la rivière Athabasca, en Alberta. Un échantillonnage quantitatif au cours des deux dernières décennies démontre que la majorité des sites connaissent un déclin en matière d'abondance, soit un déclin estimé à plus de 90 % sur 3 générations (15 ans). Les menaces sont évaluées comme étant graves à cause de la dégradation de l'habitat associée à l'extraction de ressources et aux pratiques agricoles. De plus, les changements climatiques en cours et les modifications des régimes thermiques et hydrologiques qui leur sont associés, la fragmentation de l'habitat, l'introgression par la truite arc-en-ciel non indigène, et les pêches menacent l'espèce. L'impact potentiel de l'omble de fontaine envahissant est une préoccupation.

Répartition AB

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2014.

Fondule barré ***Fundulus diaphanus*** **Préoccupante**
Populations de Terre-Neuve
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette espèce a une distribution éparse sur l'île de Terre-Neuve, et elle occupe une petite zone d'occupation. La turbidité et les modifications hydrologiques qui résultent de la construction routière, de l'exploitation forestière, de la construction de chalets et de l'aménagement hydrologique peuvent avoir des impacts négatifs sur l'espèce. L'espèce pourrait devenir « menacée » si ces impacts ne sont ni gérés ni renversés avec une efficacité démontrée.

Répartition NL

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1989. Réexamen et confirmation du statut en mai 2003 et en mai 2014.

Arthropodes

Hespérie du Dakota ***Hesperia dacotae*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B2ab(i,ii,iii,iv,v)

Justification de la désignation
Ce papillon dépend des habitats de prairies à herbes hautes et de prairies mixtes, lesquels ont subi des pertes historiques de plus de 99 % depuis les années 1850. L'espèce se trouve dans des parcelles d'habitat fragmentées dans trois centres de population au Canada. Elle a un petit domaine vital et est associée à des plantes spécifiques des prairies, ce qui la rend vulnérable à la conversion des prairies restantes en terres cultivées, à la fenaison (printemps et été), au surpâturage, au brûlage dirigé, au drainage de sites naturels et aux perturbations naturelles telles que les inondations. La persistance à long terme de ce papillon dépend de la gestion appropriée de son habitat, dont la plus grande partie consiste en de petits fragments.

Répartition SK MB

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en novembre 2003. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en mai 2014.

Mormon ***Apodemia mormo*** **En voie de disparition**
Population des montagnes du Sud
Critères d'évaluation C2a(i)

Justification de la désignation
Ce papillon se trouve en très petit nombre dans des petites parcelles d'habitat dans les creux de vallée étroits des vallées de la Similkameen et de l'Okanagan du sud de la Colombie-Britannique. Les creux de vallée sont également un important corridor de transport et de services publics et le papillon y est menacé par l'entretien des routes et autres activités d'exploitation des terres, ainsi que par la croissance des plantes envahissantes qui font de l'ombre à leurs plantes hôtes.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2003. Réexamen et confirmation du statut en mai 2014.

Psithyre bohémien ***Bombus bohemicus*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation A2abce

Justification de la désignation
Ce gros bourdon distinctif est un parasite de nid d'autres bourdons. Il avait une vaste aire de répartition au Canada et a été observé dans toutes les provinces et tous les territoires, sauf au Nunavut. Bien que l'espèce ne semble pas abondante, un important déclin de son abondance relative a été observé au cours des 20 à 30 dernières années dans des régions du Canada où l'espèce était autrefois commune. Les plus récentes mentions proviennent de la Nouvelle-Écosse (2002), l'Ontario (2008) et le Québec (2008). D'importants efforts de recherche partout au Canada au cours des dernières années n'ont pas permis de déceler l'espèce, même où ses hôtes sont encore relativement abondants. Les principales menaces incluent le déclin des hôtes (bourdon à tache rousse, bourdon terricole et bourdon de l'Ouest), l'utilisation de pesticides (particulièrement les néonicotinoïdes) ainsi que les bourdons non indigènes infectés qui s'échappent des serres commerciales.

Répartition YT NT BC AB SK MB ON QC NB PE NS NL

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2014.

Bourdon de l'Ouest de la sous-espèce *occidentalis* ***Bombus occidentalis occidentalis*** **Menacée**
Critères d'évaluation A2bce

Justification de la désignation
Ce bourdon est réparti au Canada de la Colombie-Britannique (au sud d'approximativement 55 à 57°N.), en passant par le sud de l'Alberta vers l'est jusqu'au sud de la Saskatchewan. Approximativement de 30 à 40 % de son aire de répartition mondiale se trouve au Canada. Ayant déjà été considérée comme l'un des bourdons les plus courants et répandus dans l'ouest du Canada, cette sous-espèce a connu un important (>30 %) déclin au cours des dernières années et est disparue d'un certain nombre de sites dans les portions du sud de son aire de répartition là où elle était autrefois abondante. Cette sous-espèce présente l'une des charges les plus élevées de parasites (particulièrement la microsporidie *Nosema bombi*) parmi les bourdons en Amérique du Nord. Les menaces actuelles pesant sur l'espèce, particulièrement dans les portions sud de son aire de répartition, incluent la propagation de pathogènes provenant de colonies de bourdons gérées à des fins commerciales, l'agriculture et d'autres pratiques d'utilisation des terres de plus en plus intensives, l'utilisation de pesticides (incluant les néonicotinoïdes), et les changements de l'habitat.

Répartition BC AB SK

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en mai 2014.

Bourdon de l'Ouest de la sous-espèce *mckayi* ***Bombus occidentalis mckayi*** **Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Au Canada, cette sous-espèce est répartie du nord de la Colombie-Britannique (au nord d'approximativement 55 à 57 °N), en passant par le sud du Yukon jusque dans la partie la plus occidentale des Territoires du Nord-Ouest; au moins 50 % de son aire de répartition mondiale se trouve au Canada. De récents relevés dans le nord-ouest du Canada et en Alaska semblent indiquer qu'elle est encore commune. Toutefois, la sous-espèce du sud de ce bourdon connaît un grave déclin, se déplaçant apparemment vers le nord, et parce que les causes de ce déclin ne sont pas connues, la sous-espèce du nord fait face à un futur incertain. De récentes études menées en Alaska semblent indiquer que cette sous-espèce présente l'une des charges les plus élevées de parasites (particulièrement la microsporidie *Nosema bombi*) parmi les espèces de bourdons de l'Amérique du Nord. D'autres menaces potentielles incluent la transmission non connue de maladie par les espèces de bourdons exotiques introduits pour la pollinisation dans les serres (en cours au Yukon), l'utilisation de pesticides (incluant les composés de néonicotinoïde) et les changements de l'habitat.

Répartition YT NT BC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en mai 2014.

Mormon ***Apodemia mormo*** **Préoccupante**
Population des Prairies

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Ce papillon se trouve dans les habitats de badlands et de prairie éloignés du parc national des Prairies et des pâturages communautaires adjacents. En raison des relevés exhaustifs menés au cours de la dernière décennie, la population connue de ce papillon est maintenant assez grande qu'elle ne répond plus aux critères de la catégorie « menacée ». Il y a peu de menaces directes qui pèsent sur le papillon, quoique la propagation lente de plantes non indigènes qui peuvent entrer en compétition avec les plantes hôtes ainsi que le surpâturage dans les zones à l'extérieur du parc sont sources de préoccupation et peuvent avoir un impact sur la qualité de l'habitat.

Répartition SK

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en mai 2003. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2014.

Pholcide de l'Ouest ***Psilochorus hesperus*** **Non en péril**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette petite araignée rare est l'une des deux espèces indigènes de pholcides que l'on trouve au Canada. L'espèce possède une aire de répartition restreinte dans des écosystèmes dominés par les graminées cespiteuses et le pin ponderosa et se trouve seulement dans un habitat spécifique au sein de ces écosystèmes. Elle a besoin d'un microhabitat frais et humide situé sous de grosses roches qui lui permettent de survivre dans des milieux autrement chauds et secs. La capacité de dispersion de l'espèce est limitée, et la taille de ses populations est petite dans ces habitats rocheux isolés. Les sites et les habitats sont potentiellement menacés par l'urbanisation et l'exploitation agricole, la construction de routes et les activités d'entretien des corridors de services publics. Cependant, les menaces générales pesant sur les habitats rocheux spécifiques de cette espèce sont considérées comme étant faibles en ce moment. De plus, il existe un vaste habitat potentiel dans les vallées de la Similkameen et de l'Okanagan où il n'y a pas eu de recherches pour trouver l'espèce. Ces considérations ont mené à la désignation « non en péril ».

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « non en péril » en mai 2014.

Mollusques

Pleurobème écarlate ***Pleurobema sintoxia*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v)

Justification de la désignation
Cette espèce de moule occupe une petite zone dans le bassin hydrographique du lac Sainte-Claire et trois autres bassins hydrographiques dans le sud de l'Ontario, où l'étendue et la qualité de son habitat sont en déclin. Le développement urbain, le ruissellement agricole et les impacts de la moule zébrée et du gobie à taches noires menacent la survie de l'espèce au Canada.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2004. Réexamen et confirmation du statut en mai 2014.

Limace-sauteuse dromadaire ***Hemphillia dromedarius*** **Menacée**
Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation
Cette limace relativement grosse est membre d'un petit groupe de limaces qui, à l'échelle mondiale, ne se trouvent que dans l'ouest de l'Amérique du Nord. Au Canada, malgré de nombreuses recherches, l'espèce n'est retrouvée que dans moins de 20 sites dans le sud de l'île de Vancouver, où elle est restreinte aux forêts humides et plus vieilles (>80 ans). Les populations sont invariablement petites et sont fragmentées par des zones d'exploitation forestière et par la faible capacité de dispersion de l'espèce. Les menaces incluent une perte et une fragmentation accrues causées par l'exploitation forestière ainsi qu'une augmentation de la fréquence et de la gravité des périodes de sécheresse dues aux changements climatiques.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en mai 2003. Réexamen et confirmation du statut en mai 2014.

Plantes vasculaires

Clèthre à feuilles d'aulne ***Clethra alnifolia*** **Menacée**
Critères d'évaluation Correspond aux critères de la catégorie « en voie de disparition », B1ab(iii,v)+2ab(iii,v), mais désignée « menacée », B1ab(iii,v)+2ab(iii,v), en raison de la longue durée de vie de l'espèce et de l'action lente de la principale menace de compétition par le nerprun bourdaine.

Justification de la désignation
Cette espèce isolée d'arbuste clonal de la plaine côtière de l'Atlantique ne se trouve que sur les rives de six lacs, dans une petite aire du sud de la Nouvelle-Écosse. Les menaces nouvellement identifiées, le nerprun bourdaine, un arbuste exotique envahissant, ainsi que l'eutrophisation, ont mis l'espèce devant un risque accru de disparition. L'aménagement des rives demeure également une menace.

Répartition NS

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1986. Réexamen et confirmation du statut en avril 1998. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2001. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2014.

Oxytrope patte-de-lièvre ***Oxytropis lagopus*** **Menacée**
Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation
Ce membre de la famille des papilionacées se trouve dans un habitat très restreint à l'intérieur d'une petite zone de prairie de fétuques scabres sur les sols graveleux du sud de l'Alberta et de l'ouest du Montana. Les occurrences en Alberta représentent une importante portion de la population mondiale. Cette plante fait face à de nombreuses menaces, dont la compétition avec des espèces de plantes exotiques envahissantes, l'exploitation de mines et de carrières, la mise en culture, le forage pétrolier et gazier, la construction routière et le broutage intensif par le bétail. Toutes ces menaces n'ont pas été atténuées et contribuent à la perte et à la dégradation continues de l'habitat.

Répartition AB

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1995. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2014.

Aster de la Nahanni ***Symphyotrichum nahanniense*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
La population mondiale de cette espèce est restreinte aux sources thermales dans la réserve de parc national Nahanni. Une très petite aire de répartition et la très petite taille de la population rendent cette espèce endémique vulnérable aux pertes dues aux modifications naturelles causées par les processus géothermiques ou aux glissements de terrain qui pourraient devenir plus fréquents en raison du réchauffement climatique et de la fonte du pergélisol.

Répartition NT

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en mai 2014.

Hydrocotyle à ombelle ***Hydrocotyle umbellata*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette espèce ne se trouve que dans trois localités de rivage lacustre disjointes dans le sud de la Nouvelle-Écosse, dont une localité qui a été découverte depuis la dernière évaluation. La modification et les dommages causés aux rivages par l'aménagement des rivages et les véhicules hors route représentent des menaces continues, alors que la gestion des niveaux d'eau est une menace potentielle à un lac. La hausse de la compétition par d'autres plantes, attribuable à l'eutrophisation pourrait devenir une menace importante.

Répartition NS

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1985. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2014.

*L'évaluation du fouille-roche gris *(Percina copelandi)* a été remise à une réunion ultérieure.

14/08/2014

ANNEXE II

Réponse du Sous-comité de spécialistes des mammifères marins concernant le renvoi concernant le rorqual à bosse (population du Pacifique Nord) au COSEPAC

Contexte

En 2003, le COSEPAC a désigné la population du Pacifique de rorquals à bosse « espèce menacée ». Un rapport de situation mis à jour a été commandé par le Sous-comité de spécialistes des mammifères marins du COSEPAC en 2009-2010, et la population a été désignée « espèce préoccupante » à la suite de la réévaluation de mai 2011 (COSEPAC, 2011a). Ce changement de statut découlait de nouveaux renseignements sur l'abondance et les tendances des rorquals à bosse dans les eaux canadiennes du Pacifique, qui laissaient croire à un rétablissement considérable après les fortes pertes causées par la chasse commerciale. Des recherches de terrain menées par le ministère des Pêches et des Océans (MPO) dans le cadre d'une étude internationale sur le rorqual à bosse ciblant l'ensemble du Pacifique Nord (l'étude SPLASH) de 2002 à 2006, mais surtout de 2004 à 2006 , ont permis d'estimer l'abondance de l'espèce à quelque 2 145 rorquals à bosse dans les eaux de la Colombie-Britannique et le taux de croissance annuel de la population à environ 4 % par année (Rambeau, 2008; Ford *et al.*, 2009).

En décembre 2012, le président du COSEPAC a reçu une lettre de la part de Sharon Ashley, directrice générale, Gestion des écosystèmes (MPO), indiquant que le rapport de situation mis à jour sur le rorqual à bosse était renvoyé au COSEPAC pour la raison suivante :

« [Traduction] L'évaluation du rorqual à bosse (population du Pacifique Nord) de mai 2011 a mené à la désignation de l'espèce comme « espèce préoccupante », ce qui constitue un changement par rapport au statut d'« espèce menacée » précédent. Dans le cadre du processus de présentation des recommandations du ministère des Pêches et des Océans, le Ministère a procédé à des consultations publiques sur le changement de statut de l'espèce. Au cours de ces consultations, le Ministère a reçu de l'information indiquant que la structure de la population pourrait être différente de ce qu'on croyait auparavant. Certains experts de l'espèce ont exprimé des préoccupations quant au fait que les principales données portant sur la structure de l'unité désignable n'ont pas été prises en compte dans l'évaluation. De leur point de vue, de telles données justifieraient la reconnaissance de deux unités désignables au Canada. »

Définition d'une unité désignable selon le COSEPAC

D'après les Lignes directrices pour reconnaître les unités désignables du COSEPAC (annexe F5 – *Manuel des opérations et des procédures*; COSEPAC, 2011b), les unités désignables (UD) doivent être distinctes et importantes dans l'évolution taxinomique d'une espèce. Par « important », on entend une unité qui est significative pour l'héritage évolutif d'une espèce et dont la perte ne pourrait probablement pas être compensée par une dispersion naturelle. Une population ou un groupe de populations peuvent être considérées distinctes selon un ou plusieurs des facteurs suivants : 1) des preuves de la distinction génétique; 2) une disjonction naturelle entre des portions importantes de l'aire de répartition d'une espèce limitant les déplacements entre des régions distinctes et favorisant l'évolution d'adaptations locales; 3) l'occupation de différentes régions écogéographiques menant à

des adaptations locales. Pour qu'on leur accorde le statut d'UD, les populations distinctes doivent, dans une certaine mesure, présenter des caractéristiques importantes sur le plan de l'évolution. Celles-ci peuvent comprendre : 1) des caractéristiques génétiques témoignant d'une divergence phylogénétique intraspécifique relativement grande entre les populations; 2) des différences écologiques suffisantes pour donner lieu à des adaptations locales; 3) des preuves que la perte d'une population distincte créerait un énorme trou dans l'aire de répartition de l'espèce au Canada.

Renseignements disponibles sur la structure de la population de rorquals à bosse dans les eaux du Canada

Dans le rapport de situation de 2011, le Sous-comité de spécialistes des mammifères marins a évalué la population du Pacifique de rorquals à bosse au Canada comme une seule UD, comme dans les évaluations précédentes. Le rapport de 2011 mentionne que les différences dans les destinations migratoires et les fréquences d'haplotypes d'ADNmt laissent croire que les rorquals à bosse en Colombie-Britannique « pourraient appartenir à deux sous-populations différentes », mais il précise aussi que « dans la présente évaluation, cependant, on considère que tous les individus de la Colombie-Britannique forment une seule population ». Le rapport mentionne que « des travaux qui exploiteraient la génétique et d'autres types d'analyses constitueraient une bonne base pour révéler diverses UD dans les eaux britanno-colombiennes », mais il indique aussi que les données disponibles « ne suffisent pas, pour le moment, à justifier plus d'une UD » (COSEPAC, 2011a, p. 6 et 7).

Les sections suivantes fournissent des données supplémentaires sur la structure de la population de rorquals à bosse dans les eaux canadiennes du Pacifique, et la question à savoir si cette population comprend une ou plusieurs UD y est examinée de manière plus approfondie que dans le rapport de situation de 2011. Deux articles de périodique rendus disponibles depuis la rédaction du rapport de 2011 ont été pris en compte dans cette nouvelle analyse (Barlow *et al.*, 2011; Baker *et al.*, sous presse).

Trois lignes de renseignements permettent d'évaluer la structure de la population et les UD des rorquals à bosse dans les eaux canadiennes du Pacifique : 1) les destinations migratoires d'hiver fondées sur des données de photo-identification; 2) les déplacements régionaux et la fidélité aux sites des individus dans les eaux canadiennes, aussi d'après les données de photo-identification; 3) les fréquences d'haplotypes d'ADNmt issues de biopsies cutanées.

1) Destinations migratoires

On sait que les rorquals à bosse qui se nourrissent dans les eaux canadiennes du Pacifique durant l'été migrent, en hiver, vers des aires de reproduction situées au large d'Hawaii, du Mexique et (rarement) de l'Amérique centrale et des îles Ogasawara, au sud du Japon (Darling *et al.*, 1996; Calambokidis *et al.*, 2001). Comme on constate des différences considérables sur le plan des fréquences d'haplotypes d'ADNmt chez les individus observés dans ces aires de reproduction (Baker *et al.*, 1994, 1998, sous presse), on peut présumer que ces différences se reflètent dans leurs aires d'alimentation de la Colombie-Britannique (Calambokidis *et al.*, 2001). Les migrations des individus entre les aires de reproduction et d'alimentation dans le Pacifique Nord ont été examinées en 2004-2005,

dans le cadre de l'étude SPLASH (Calambokidis *et al.*, 2008; Barlow *et al.*, 2011). Aux fins de cette analyse, les aires d'alimentation situées dans les eaux côtières du Pacifique Nord ont été divisées en dix régions, et les eaux canadiennes du Pacifique ont été divisées en deux régions : le nord de la Colombie-Britannique (NCB), qui comprend la région s'étendant de la frontière avec l'Alaska jusqu'au 50e degré de latitude nord (à proximité de l'extrémité nord de l'île de Vancouver), et la région du sud de la Colombie-Britannique et du nord de l'État de Washington (SCB-NEW), qui comprend les eaux s'étendant entre les 50e et 47e parallèles au large de la côte de l'État de Washington, aux États-Unis. Le nord de l'État de Washington et le sud de la Colombie-Britannique ont été pris en compte comme une seule et même région puisque la concentration de rorquals à bosse chevauche la frontière et que les mêmes zones générales sont ciblées par les activités d'échantillonnage du Canada et des États-Unis (Calambokidis *et al.*, 2008). Pour mieux définir les destinations migratoires des individus observés dans les eaux canadiennes seulement, les données originales de l'étude SPLASH ont été analysées de nouveau afin de distinguer les individus de la région SCB de ceux qui ont été repérés dans l'État de Washington.

Les données de l'étude SPLASH indiquent une transition continue des destinations migratoires des rorquals à bosse, par latitude, du sud-est de l'Alaska vers la Californie, au sud (tableau 1). Plus de 90 % des individus présents dans le sud-est de l'Alaska ont migré vers Hawaii, et cette proportion diminue pour atteindre 85 % dans le nord de la Colombie-Britannique, 45 % dans le sud de la Colombie-Britannique et 26 % dans l'État de Washington. Aucun des individus observés en Oregon-Californie (une autre des 10 régions d'alimentation) n'a migré vers Hawaii. Par contre, la proportion d'individus migrant vers le Mexique augmentait à mesure que la latitude diminuait, soit de 8 % dans le sud-est de l'Alaska à 15 % dans le nord de la Colombie-Britannique, à 48 % dans le sud de la Colombie-Britannique, à 70 % dans l'État de Washington et à 82 % en Oregon-Californie. Rien n'indique un changement soudain des destinations migratoires des rorquals à bosse le long de la côte de la Colombie-Britannique qui pourrait témoigner d'une division dans la population.

Tableau 1. Proportion de rorquals à bosse migrant vers différentes aires de reproduction, en fonction de la région d'alimentation où les individus ont été observés. La taille de l'échantillon (n) est le nombre d'individus dans chaque région d'alimentation qui a été associé à une aire de reproduction par photo-identification. Source : Calambokidis *et al.* (2008) et données de l'étude SPLASH.

Région d'alimentation	n	Hawaii	Aire de reproduction	
			Mexique	centrale
Sud-est de l'Alaska	235	0,92	0,08	0
Nord de la C.-B.	116	0,85	0,15	0
Sud de la C.-B.	31	0,45	0,48	0,07
Washington	27	0,26	0,70	0,04
Oregon-Californie	143	0	0,82	0,18

2) Déplacements régionaux et fidélité aux sites dans les eaux canadiennes

Les déplacements et la fidélité aux sites pourraient révéler l'existence d'une structure sous-jacente au sein de la population de rorquals à bosse qui utilisent les eaux canadiennes du Pacifique. Rambeau (2008) a examiné les données de photo-identification des rorquals à bosse recueillies par Pêches et Océans Canada au large de la côte de la Colombie-Britannique entre 1992 et 2007, et a constaté une forte fidélité interannuelle aux sites. En effet, des 585 individus observés sur une période de plus d'un an, 25 % ont été observés de nouveau à moins de 25 km, et 57 %, à moins de 100 km du lieu où ils avaient été observés l'année précédente. Pour examiner l'étendue du mélange à petite échelle et les déplacements des individus le long de la côte de la Colombie-Britannique, Rambeau (2008) a classé l'ensemble des rorquals à bosse observés au nord du 54^{e} degré de latitude nord (entrée Dixon, entre Haida Gwaii et le sud-est de l'Alaska) comme une « sous-population » du nord, puis a comparé ce groupe aux individus repérés au sud du 54^{e} degré de latitude nord en observant si et comment les taux de concordance diminuaient vers le sud, en sections latitudinales de 0,5°. Cette comparaison a révélé que les taux de concordance diminuaient de manière linéaire avec l'augmentation de la distance vers le sud le long de la côte de la Colombie-Britannique, sans indiquer de changement soudain de la composition démographique qui laisserait croire à une division de la population.

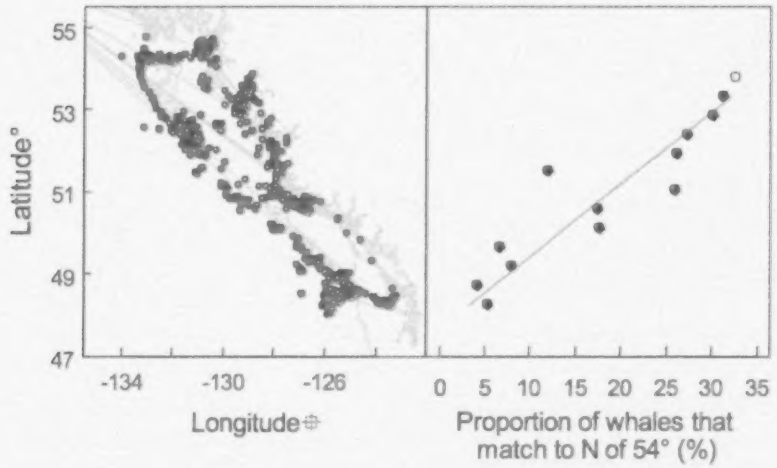

Veuillez voir la traduction française ci-dessous :
Proportion of whales that... = Proportion d'individus concordants au nord du 54e degré de latitude nord (%)

Figure 1. Proportion de rorquals à bosse observés dans des sections latitudinales de 0,5° au-dessous de la latitude spécifiée, qui concordent avec les individus observés au-dessus du 54^{e} degré de latitude nord en Colombie-Britannique entre 1992 et 2007 (graphique de droite). Le cercle vide représente la proportion d'individus observés au nord du 54^{e} parallèle qui ont été observés de nouveau durant plusieurs années. Le graphique de gauche montre l'emplacement des observations de rorquals à bosse. Illustration tirée de Rambeau (2008).

3) Fréquences d'haplotypes d'ADNmt

L'étude SPLASH s'est penchée sur la structure génétique de la population de rorquals à bosse dans le Pacifique Nord en examinant les fréquences d'haplotypes d'ADNmt (Baker *et al.*, sous presse). Cette analyse a montré que les fréquences d'haplotypes variaient de façon marquée entre les différentes régions d'alimentation en raison de la fidélité aux sites influencée par les mères, ainsi qu'entre les différentes aires de reproduction en raison de la philopatrie natale. Comme le montre la figure 2, les fréquences d'haplotypes variaient significativement entre les régions d'alimentation NCB et SCB-NEW (valeur de F_{ST} par paire = 0,127, $p < 0,001$; Baker *et al.*, sous presse). Bien que ces résultats puissent être interprétés comme révélateurs d'une transition soudaine dans les fréquences d'haplotypes entre les deux régions adjacentes, il est probable que l'échantillonnage non aléatoire des individus dans ces régions ait biaisé les valeurs de F_{ST} par paire. Même si la répartition des rorquals à bosse est plus ou moins continue le long de la côte de la Colombie-Britannique en été, la plupart des échantillons de biopsie utilisés pour l'analyse de l'ADNmt susmentionnée dans la région NCB ont été recueillis dans la partie nord de la région, plus particulièrement autour d'Haida Gwaii. Dans la région SCB-NEW, seuls 3 des 57 échantillons utilisés pour représenter les fréquences d'haplotypes d'ADNmt ont été obtenus dans les eaux de la Colombie-Britannique – 95 % ont été recueillis dans les eaux de l'État de Washington. Comme la proportion d'individus qui migrent vers Hawaii par rapport à ceux qui se rendent au Mexique change avec la latitude, et étant donné que les fréquences d'haplotypes diffèrent entre ces deux aires de reproduction, la transition apparemment soudaine dans la structure génétique entre les régions d'alimentation de la Colombie-Britannique et du nord-ouest de l'État de Washington résulte vraisemblablement d'un échantillonnage biaisé dans l'espace. Il semble probable qu'il y ait une gradation des fréquences d'haplotypes le long de la côte de la Colombie-Britannique (cline) qui témoigne de la transition entre les destinations migratoires. Malheureusement, aucune donnée génétique n'est disponible sur les individus échantillonnés entre le nord de l'île de Vancouver (50° 30'N) et le sud-ouest de l'île de Vancouver (48° 35'N), soit une distance d'environ 150 milles nautiques (~ 275 km). Ces données sont nécessaires pour réaliser une évaluation rigoureuse de la transition des fréquences d'haplotypes le long de la côte de la Colombie-Britannique.

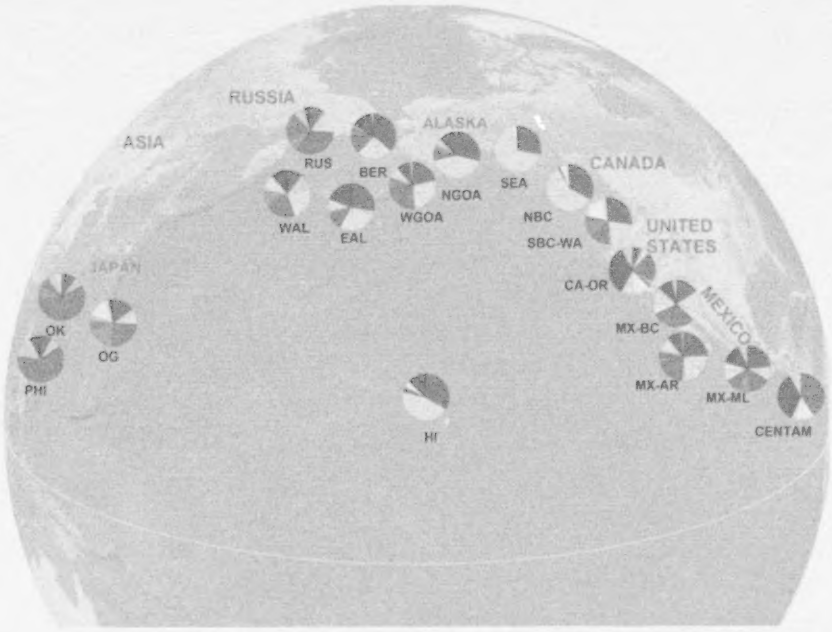

Veuillez voir la traduction française ci-dessous :
ASIA = ASIE
JAPAN = JAPON
RUSSIA = RUSSIE
UNITED STATES = ÉTATS-UNIS
MEXICO = Mexique
NBC = NCB
SBC-WA = SCB-NEW

Figure 2. Fréquences de 28 haplotypes d'ADNmt (indiqués par les différentes couleurs) chez les rorquals à bosse de 10 régions d'alimentation et 8 aires de reproduction dans le Pacifique Nord. Figure tirée de Baker *et al.* (sous presse).

Conclusion

On ne dispose actuellement d'aucune preuve solide pour appuyer la division de la population de rorquals à bosse au large de la côte du Pacifique du Canada en deux UD. Les renseignements disponibles sur les déplacements et la fidélité aux sites dans les eaux de la Colombie-Britannique laissent croire à une transition démographique graduelle des individus du nord au sud le long de la côte. Rien n'indique un changement soudain dans les déplacements régionaux des individus qui pourrait refléter ou représenter une limite entre deux UD distinctes. De même, il semble y avoir une transition latitudinale continue entre les destinations migratoires des rorquals à bosse le long de la côte, soit entre les individus qui migrent principalement vers Hawaii, au nord, et ceux qui migrent principalement vers le Mexique, au sud. Là encore, rien ne révèle un changement soudain de la destination migratoire qui pourrait constituer une division de la population (désignation d'une UD) dans les eaux de la Colombie-Britannique. Enfin, les différences considérables dans la structure génétique des individus des régions SCB-NEW et NCB décrites dans l'étude SPLASH pourraient résulter, en grande partie, de l'échantillonnage non aléatoire sur le plan géographique. La transition constatée dans les fréquences d'haplotypes d'ADNmt le long de la côte pourrait représenter un cline, ce qui concorderait avec les tendances en matière

de fidélité aux sites, de déplacements régionaux et de changements dans les destinations migratoires. En résumé, la population de rorquals à bosse du large de la côte Ouest du Canada ne répond pas aux critères des lignes directrices du COSEPAC pour la reconnaissance d'UD multiples.

Ouvrages cités

Baker, C. S., R. W. Slade, J. L. Bannister, R. B. Abernethy, M. T. Weinrich, J. Lien, J. Urban, P. Corkeron, J. Calambokidis, O. Vasquez et S. R. Palumbi. 1994. Hierarchical structure of mitochondrial DNA gene flow among humpback whales *Megaptera novaeangliae*, world-wide, *Molecular Ecology* 3:313-327.

Baker, C. S., L. Medrano-Gonzalez, J. Calambokidis, A. Perry, F. Pichler, H. Rosenbaum, J. M. Straley, J. Urban-Ramirez, M. Yamaguchi et O. von Ziegesar. 1998. Population structure of nuclear and mitochondrial DNA variation amonghumpback whales in the North Pacific, *Molecular Ecology* 7:695-707.

Baker, C.S., D. Steel, J. Calambokidis, E. Falcone, U. González-Peral, J. Barlow, A.M. Burdin, P.J. Clapham, J.K.B. Ford, C.M. Gabriele, D.K. Mattila, L. Rojas-Bracho, J.M. Straley, B.L. Taylor, J. Urbán R., P.R. Wade, D. Weller, B.H. Witteveen et M. Yamaguchi. Sous presse. Strong maternal fidelity and natal philopatry shape genetic structure in North Pacific humpback whales, *Marine Ecology Progress Series*.

Barlow, J., J. Calambokidis, E.A. Falcone, C.S. Baker, A.M. Burdin, P.J. Clapham, J.K.B. Ford, C.M. Gabriele, R. LeDuc, D.K. Mattila, T.J. Quinn II, L. Rojas- Bracho. J.M. Straley, B.L. Taylor, J. Urbán R., P.R. Wade, D. Weller, B.H. Witteveen et M. Yamaguchi. 2011. Humpback whale abundance in the North Pacific estimated by photographic capture-recapture with bias correction from simulation studies, *Marine Mammal Science* 27:793-818.

Calambokidis, J., G. H. Steiger, J. M. Straley, L. M. Herman, S. Cerchio, D. R. Salden, J. Urbán R., J. K. Jacobsen, O. von Ziegesar, K. C. Balcomb, C. M. Gabriele, M. E. Dahlheim, S. Uchida, G. Ellis, Y. Miyamura, P. L. de Guevara P., F. Sato, M. Yamaguchi, S. A. Mizroch, L. Schlender, K. Rasmussen, J. Barlow et T. J. Quinn II. 2001. Movements and population structure of humpback whales in the North Pacific, *Marine Mammal Science* 17:769-794.

Calambokidis, J., E.A. Falcone, T.J. Quinn, A.M. Burdin, P.J. Clapham, J.K.B. Ford, C.M. Gabriele, R. LeDuc, D. Mattila, L. Rojas-Bracho, J.M. Straley, B.L. Taylor, J.R. Urbán, D. Weller, B.H. Witteveen, M. Yamaguchi, A. Bendlin, D. Camacho, K. Flynn, A. Havron, J. Huggins et N. Maloney. 2008. SPLASH: Structure of Populations, Levels of Abundance and Status of Humpback Whales in the North Pacific, rapport présenté au Department of Commerce des États-Unis, Seattle (Washington), 57 p, disponible auprès de Cascadia Research, 218 ½ W 4th Ave., Olympia, WA 98501, ou à l'adresse : http://www.cascadiaresearch.org/SPLASH/splash.htm (en anglais seulement).

COSEPAC. 2011a. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le rorqual à bosse (*Megaptera novaeangliae*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xi + 36 p., disponible à l'adresse : http://www.registrelep.gc.ca/sar/assessment/status_f.cfm.

COSEPAC. 2011b. *Manuel des opérations et des procédures*, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa.

Darling, J.D., J. Calambokidis, K.C. Balcomb, P. Bloedel, K. Flynn, A. Mochizuki, K. Mori, F. Sato, H. Suganuma et M. Yamaguchi. 1996. Movement of a humpback whale (*Megaptera novaeangliae*) from Japan to British Columbia and return, *Marine Mammal Science* 12:281-287.

Ford, J.K.B., A.L. Rambeau, R.M. Abernethy, M.D. Boogaards, L.M. Nichol et L.D. Spaven. 2009. An assessment of the potential for recovery of humpback whales off the Pacific Coast of Canada, Document de recherche du Secrétariat canadien de consultation scientifique 2009/015, MPO, 33 p.

Rambeau, A.L. 2008. Determining abundance and stock structure for a widespread migratory animals: the case of humpback whales (*Megaptera novaeangliae*) in British Columbia, Canada, thèse de maîtrise, University of British Columbia.